



- :- :- :- :-

CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

- 28 JANVIER 2014 -

Mady Martinelli
Sténotypiste de Conférences
123 rue de Paris
78470 St Rémy les Chevreuse
☎ 01 30 47 48 00/Fax 01 30 47 17 53
mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu du 17 décembre 2013	2
FINANCES		2
	BUDGET PRIMITIF 2014	2
	01/ Vote du budget primitif 2014 – commune (budget principal).....	2
	2/ Vote du budget primitif 2014 - Service extérieur des pompes funèbres	25
	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET	26
	3/ LE COMB (CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 396 000 €.....	27
	04/ Le CASC (Comité d'action sociale et Culturelle des Fonctionnaires Territoriaux) pour l'attribution d'une subvention de 133 558 €	27
	05/ L'OBS (Office Balnéolais du Sport) pour l'attribution d'une subvention de 114 530 €	27
	06/ L'adib (Association de développement intercommunal des Blagis) pour l'attribution d'une subvention de 29 108 €.....	28
	07/ la régie de quartier pour l'attribution d'une subvention de 25 000 €	28
	08/ Le Plus Petit Cirque Du Monde pour l'attribution d'une subvention de 28 000 €.....	28
	09/ le foyer des jeunes travailleurs Victor Hugo pour l'attribution d'une subvention de 14 000 €	28
	SUBVENTIONS MUNICIPALES HORS CONVENTIONS D'OBJECTIFS AUX ASSOCIATIONS	33
	10/ Attribution de subventions municipales hors conventions d'objectifs aux associations balnéolaises pour l'année 2014	33
	SUBVENTIONS	35
	11/ Autorisation donnée à Mme le Maire de solliciter des subventions dans le cadre de la Fête des associations et du sport	35
	12/ Vote d'une subvention exceptionnelle a l'association du mémorial Afn 92.....	35
	ADMISSIONS EN NON-VALEUR	36
	13/ Admissions en non-Valeur pour les années 2010 A 2013.....	36
TARIFS		36
	TARIFS NON BASÉS SUR LE QUOTIENT FAMILIAL	36
	SPORTS.....	36
	14/ Activité gymnastique seniors	36
	15/ Droits de stationnement camping à la Trinité-sur-Mer	37
	16/ Repas des commensaux à la Trinité-sur-Mer	37

17/ Plats cuisinés à la Trinité-sur-Mer.....	37
RESTAURATION.....	37
18/ Vente de repas confectionnés par la cuisine centrale pour les associations.....	37
JEUNESSE.....	37
19/ Sortie spécifique à la journée ou à la demi-journée "Découverte".....	37
20/ Utilisation et activités des studios de musique la chaufferie.....	38
JEUNESSE/CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS.....	38
21/ Participations familiales relatives aux week-ends jeunes 18-25 ans Centres sociaux et Culturels.....	38
CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS.....	38
22/ Participation annuelle aux frais pour les activités de soutien scolaire, alphabétisation et accompagnement à la scolarité.....	38
23/ Billetterie pour les initiatives ponctuelles.....	39
24/ Participation aux sorties et séjours en direction des familles.....	39
CITOYENNETÉ.....	39
25/ Approbation des actions proposées - Autorisation Donnée à Mme Le Maire de solliciter des subventions dans le cadre du CUCS.....	39
26/ Autorisation Donnée à Mme le Maire de solliciter des subventions dans le cadre de la STSPD (Stratégie Territoriale de sécurité et de Prévention de la Délinquance).....	41
27/ Appel à projet Accompagnement au diagnostic pour la mise en œuvre de stratégie territoriale de sécurité 2014 avec la Région.....	43
ADHÉSION.....	43
28/ Prise en charge de l'adhésion au forum français sécurité urbaine (ffsu).....	43
JUMELAGE.....	44
29) acceptation de la convention à passer avec l'association douleurs sans frontières (dsf) visant une prise en charge adaptée des enfants et familles en souffrance dans plusieurs établissements de l'enfance et la petite enfance à Vanadzor et autorisation donnée à Mme le maire de la signer.....	44
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.....	44
30/ Acceptation de la Délégation de service public de mise en fourrière automobile, enlèvement, gardiennage et restitution des véhicules.....	44
GARANTIES COMMUNALES.....	47
31/ Demande de garantie communale au profit de la Semaba pour le réaménagement du prêt de 9 000 000 € contracté auprès d'arkea, destiné à financer l'acquisition des emprises foncières nécessaires au projet de bureaux dans la zac Victor Hugo (îlot 1) – approbation de l'avenant n° 2 au contrat de prêt et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer.....	47
32/ Demande de garantie communale au profit de Domaxis pour deux emprunts d'un montant total de 8 430 024 € à contracter auprès de la caisse des Dépôts et	

Consignations, destinés à financer l'acquisition des logements Icade de la Résidence La Pierre Plate à Bagneux (annule et remplace la délibération n° Del_20100518_06 du Conseil Municipal du 18 mai 2010)	47
33/ Demande de garantie communale au profit de Domaxis pour deux emprunts d'un montant total de 1 927 344 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer l'acquisition des logements Icade de la Résidence La Fontaine à Bagneux (annule et remplace la délibération n°del_20100518_05 du Conseil Municipal du 18 mai 2010)	48
34/ Modification de la délibération du Conseil Municipal n°del_20100518_08 du 18 mai 2010 accordant la garantie communale au profit de Domaxis pour trois emprunts d'un montant total de 9 587 230 € contractés auprès du Crédit Foncier, destinés à financer l'acquisition des logements Icade de la Résidence La Pierre Plate à Bagneux – Modification de la délibération du Conseil Municipal n° del_20110927_19 modifiant la délibération n° del_20100518_08 du 18 mai 2010.....	48
35/ Modification de la délibération du Conseil Municipal n° del_20110927_20 du 27 septembre 2011 accordant la garantie communale au profit de Domaxis pour trois emprunts d'un montant total de 23 167 127 € à contracter auprès du Crédit Foncier, destinés à financer l'acquisition des logements Icade de la Résidence Le Prunier Hardy	48
AMÉNAGEMENT URBAIN.....	49
COMMERCE	49
36/ Approbation de la convention de partenariat entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délégation Hauts-de-Seine, sur l'accompagnement technique du plan de développement et d'animation du commerce et de l'artisanat balnéolais et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	49
ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO	50
37/ Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer une déclaration préalable pour détachement parcelle afin de concrétiser la cession à la Semaba des parcelles n° 8, n°12, n°13, n°14 sises 47-49 avenue Henri Barbusse	50
38/ Approbation de la convention de superposition d'affectation du domaine public avec eau de paris et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer – aménagement des îlots 2 et 3	50
CLOS RICHELIEU – 4-8 RUE DES FOSSES	50
39) Approbation de l'acquisition de trois parcelles de terrain et de la constitution de servitudes de vue et non altius tollendi grevant deux parcelles de terrain situées 4 a 8 rue des fosses	50
PLAINE DE JEUX.....	51
40/ Délibération rectificative faisant suite à celle du 18 décembre 2012 : approbation de la constitution de trois servitudes de cour commune (non aedificandi) au profit de la Semaba ou de tout substitut grevant les parcelles ag n°88 et ah n°195 appartenant à la commune de Bagneux	51
SERVICES TECHNIQUES	51
GÉOTHERMIE	51
41/ Autorisations données au maire et au Sipperec – désaffectation partielle du chemin	

des Brugnauts	51
RÉHABILITATION ET EXTENSION DU STADE ALFAN PORT TALBOT	52
42/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché correspondant	52
ASSURANCES – FLOTTE AUTOMOBILE	52
43/ Acceptation de l'avenant de majoration au marché n°132401 à passer avec la compagnie d'assurances PNAS areas et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	52
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.....	53
SICOMU	53
44/ Demande de retrait de la ville du syndicat intercommunal de l'Orme à Moineaux des Ulis (Sicomu)	53
HABITAT	53
45/ Acceptation de la convention de partenariat avec l'association Solidarité Prévention expulsion (aspe) pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des demandeurs balnéolais de logement social pouvant recourir au dispositif de Droit au logement opposable (Dalo) et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	53
JEUNESSE	54
SUBVENTIONS/DISPOSITIFS PARTICULIERS LIES AUX DOMAINES SOCIAUX ÉDUCATIFS ET DE LOISIRS CONCERNANT LA JEUNESSE (VILLE VIE VACANCES ET AUTRES)	54
46/ autorisation donnée à Mme le maire de déposer, pour l'exercice 2014, des demandes de subventions auprès de l'État, de la région et du département, inscrites dans le cadre des dispositifs particuliers lies aux domaines socio-éducatifs et de loisirs concernant la jeunesse (ville vie vacances et autres) et autorisation donnée à Mme le maire de signer les conventions de financement	54
CRÉATION D'UN CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE L'AFFICHE DU FESTIVAL "ALLIANCES URBAINES – ÉDITION 2014"	54
47/ Approbation du règlement intérieur du concours d'affiches "alliances urbaines 2014" et autorisation donnée à Mme le maire d'attribuer des prix aux lauréats	54
CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DES JEUNES BALNÉOLAIS DIPLÔMÉS	55
48/ acceptation de la convention de partenariat à passer avec l'association "nos quartiers ont des talents" en faveur des jeunes balnéolais diplômés bac + 4 et plus et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	55
RESTAURATION	56
FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES BIO	56
49/ Acceptation de l'avenant n°1 au marché 357/210 à passer avec la Société Acade et bio et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	56
SPORTS.....	56
MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	56
50/ Acceptation de l'avenant n°1 a la convention du 15 décembre 2010 à passer entre la ville de Bagneux, la région Île-de-France et le lycée professionnel Léonard de Vinci	

relatif à la mise à disposition d'installations sportives et autorisation donnée à Mme le maire de le signer.....	56
51/ Acceptation de la convention à passer entre la Ville de Bagneux et l'association Sportive De l'école Normale supérieure de Cachan relative à la mise à disposition, à titre payant, d'une installation sportive située sur le territoire de la Commune de Bagneux et autorisation Donnée à Mme Le Maire de la signer	57
PERSONNEL.....	57
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	57
52/ Emplois non-permanents pour répondre à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité en 2014	57
53/ Création d'un emploi de psychologue de classe normale à temps non complet de 76 heures mensuelles pour la Direction de l'éducation - lieu d'accueil Enfants Parents (laep).....	57
54/ Création de trois emplois d'auxiliaire de puériculture de 1ere classe pour la Direction du Service éducation – Secteur Petite Enfance	57
55/ Création d'un emploi d'adjoint technique de 2eme classe pour la direction du service éducation - secteur petite enfance	57
56/ Création d'un emploi d'agent de maîtrise pour la direction des bâtiments.....	58
57/ Création d'un emploi d'adjoint technique de 2eme classe pour la direction des bâtiments – secteur fêtes et cérémonies.....	58
58) Création d'un emploi d'adjoint technique de 2eme classe pour la direction du service sports et loisirs – halle des sports Janine Jambu	58
59) Modification du taux d'emploi du psychologue de l'atelier santé ville (de 17 h 30 hebdomadaires à 24 h 30 hebdomadaires).....	58
60) Création d'un emploi d'animateur principal de 2eme classe pour la direction du service éducation	58
61/ Création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial de 1ere classe pour la direction du service éducation	58
62/ Création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2eme classe pour la direction du service éducation, dans le cadre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	58



CONSEIL MUNICIPAL

- VENDREDI 28 JANVIER 2014 -

(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à tous chers collègues. Le quart d'heure de grâce étant passé, nous allons commencer notre séance du Conseil municipal.

Quelques collègues ont envoyé des messages et vont nous rejoindre.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MENSAH Christian, absent, pouvoir à Mme MOUTAOUKIL Aïcha

COLLET Guy, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

SEISEN Nadia, présente

BESSION Jean-Marc, présent

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

CALICE Jean-Max, présent

DAVID Bernadette, présente

ESPEJO Emilio, présent

TALLA Irène, présente

HIRSCH-TRIQUART Nicole, absente, pouvoir à Françoise HOURS

PAUTRAT Michel, présent

RIAHY Béchir, absent, pouvoir à Bruno TUDER

POTVIN Catherine, présente
 ALEXANIAN Patrick, présent, absent, pouvoir à Yasmine BOUDJENAH
 HOURS Françoise, présente
 GENDREY Christian, présent
 ROGÉ Sylvie, présente
 MEKER Pascale, présente
 LEFRESNES Thierry, présent
 RENÉ-CORAIL Claudyne, absente, pouvoir à Pascale MEKER
 TUDER Bruno, présent
 HADDAD Mouloud, présent
 WARIN Delphine, pouvoir à Marie-Hélène AMIABLE jusqu'à son arrivée
 CHAMI Nezha, présente
 LELANDAIS Marc, pouvoir à Nadia SEISEN jusqu'à son arrivée
 NUNES Gabriela, présente
 ROUBAUD-QUASHIE Guillaume, absent, pouvoir à Guy COLLET
 BEURAIN Christine, absente, pouvoir à François PAYEN
 POURTAUD Michèle, présente
 ROUSSEAU Jean-Luc, présent
 LAFARGUE Valérie, absente
 NAPOLEONE Frédéric, absent
 IBAZATENE Karim, absent
 DARVES-BORNOZ Marie-Édouard, présente
 MARTIN Patrice, présent
Mme le MAIRE. - Merci.

♦ **Approbation du compte rendu du 17 décembre 2013**

Mme le MAIRE. - Nous avons à approuver le compte rendu du 17 décembre 2013.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ ***VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE***

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2014

01/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

Mme BOUDJENAH. - Lors du dernier Conseil municipal, le débat d'orientation budgétaire a pointé les caractéristiques de la préparation budgétaire pour 2014 avec, en particulier, la volonté

municipale de maintenir un haut niveau de service public dans un contexte financier particulier plus ou moins tendu pour les collectivités locales en raison notamment des baisses de dotations de l'État et de la situation sociale des habitants de notre ville qui reste préoccupante pour beaucoup.

Vous le savez, comme l'a confirmé le Président de la République, lors de sa conférence de presse, le 14 janvier dernier, ce sont 50 Md€ d'économies que l'État entend réaliser avec une ponction particulière sur les collectivités locales (1,5 Md€ en moins pour chacune des deux années à venir).

Cela représente en 2014 520 000 € de moins pour Bagnaux, soit moins 5,6 %.

D'aucun préconise d'en rabattre sur les emprunts des collectivités.

Ainsi, Jean-Luc Bœuf présenté comme spécialiste des collectivités locales et professeur à Sciences-Po, nous explique, je cite : "le recours à l'emprunt des collectivités représente entre 7 et 20 Md€ par an. En renonçant à certains projets, les collectivités peuvent économiser entre 4 et 5 Md€ chaque année." Comme le fait remarquer, à juste titre, le journal La Croix, cela veut dire moins d'équipements pour les citoyens, mais aussi moins de contrats pour les entreprises du bâtiment avec des effets sur l'emploi, un inconvénient que font régulièrement valoir les élus locaux, précise le journal.

Une réflexion qui traverse aussi, par exemple, la rédaction de la Gazette des communes. Dans son éditorial du 20 janvier dernier, Romain Mazon posait cette question pertinente concernant la baisse préconisée de la dépense publique :

"Les comptes publics seraient-ils analysés à cette même aune si le Gouvernement décidait d'œuvrer plus fermement au rapatriement des 590 Md€ d'avoirs français dissimulés dans les paradis fiscaux, écrivait-il ?"

La question qui nous est posée très concrètement, c' est comment répondre aux besoins croissants de nos habitants avec des moyens réduits.

Nous examinons aujourd'hui le dernier budget du mandat municipal 2008-2014.

Vous comprendrez que je veuille remercier particulièrement le service des finances sous la direction de Patrick Hippon puis de Fabienne Baron, ici présente, et le pilotage actif et efficace à la Direction générale de Medhi Ghiati et d'Estelle Tarragon et, évidemment, le Directeur Général des services.

Leur vigilance de tous les instants, leur réactivité, leur attention à l'ensemble des paramètres du budget communal ont permis, sous l'impulsion Mme le Maire et des élus, d'assurer une bonne gestion de nos finances et, par là même, de permettre une meilleure réponse aux besoins de la commune et des Balnéolais.

Je pense autant à la part considérable des investissements que nous avons réalisés qu'à l'effort constant de maîtrise de notre encours de dette et d'attention à ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants.

Vous avez aussi apprécié, si j'en crois vos remarques régulières à ce sujet, la clarté des documents qui nous sont remis pour examiner le budget. C'est normal bien sûr, mais ce n'est pas la moindre des qualités de nos services, autant le souligner et les en remercier de nouveau.

Le budget primitif 2014 a résolument été préparé comme un budget primitif de reconduction, sans mesure nouvelle certes qui se comprend aisément mais sans suppression non plus d'actions ni de services à la population.

De surcroît, y sont intégrés 2 éléments majeurs pour 2014 : la municipalisation des 2 crèches départementales Prokofiev et des Rosiers depuis le 1^{er} janvier, d'une part et la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à partir de septembre prochain, d'autre part.

La première sera une opération blanche en quelque sorte d'un point de vue budgétaire pour ce premier exercice grâce aux bons résultats issus des négociations menées avec le département.

Les rythmes scolaires seront en partie financés par le prolongement du fonds d'amorçage de l'État mais, pour l'instant, uniquement pour l'exercice 2014. De plus, cela ne permettra sans doute pas de couvrir l'ensemble des dépenses aujourd'hui estimées pour cette réforme.

Dans ces grandes lignes, notre budget se caractérise en dépenses par une stabilisation des crédits d'activités des services et des subventions, une progression des dépenses de personnel limitée à 1 % du réalisé 2013, un programme d'investissements contenus entre 10,5 et 11,5 M€ priorisant les opérations en cours et un virement à la section d'investissement, c'est-à-dire à notre autofinancement, de 5,3 M€ égal au remboursement du capital de la dette.

En recettes, + 1,9 % des tarifs de participation des usagers, un maintien des taux de fiscalité pour la quatrième année consécutive et le fait de continuer de privilégier la recherche de subventions et la limitation du recours à l'emprunt afin de ne pas augmenter notre encours et maintenir ainsi notre capacité d'investissement.

Les grands chiffres de ce BP 2014, concernant tout d'abord la section de fonctionnement : le budget est en hausse, équilibré à 62,5 M€.

Cette hausse de près de 3 M€ est, pour l'essentiel, liée d'abord à une prise en compte de l'augmentation de la fiscalité perçue en 2013, d'environ 800 M€, et, pour l'autre, aux recettes/dépenses liées à la municipalisation des crèches, de près de 1,75 M€.

Notons cependant, je l'évoquais tout à l'heure, la diminution significative de la dotation forfaitaire, le droit commun en quelque sorte, dans le budget communal, après plusieurs années marquées par un gel avec maintenant la baisse des concours de l'État aux collectivités.

Cette dotation représentait dans notre budget primitif 2010 18 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Elle ne représente plus aujourd'hui que 14 %.

Une baisse nette en l'espace de 5 exercices budgétaires de 12 % de notre DGF alors même, nous le savons, que les besoins sociaux de nos habitants mais aussi les transferts de responsabilités de l'État vers les collectivités se sont accrus.

Et donc les 520 000 € de diminution par rapport à 2013 ne seront qu'en partie compensés par les dotations de péréquation qui sont en hausse de 370 000 €.

L'écart, et donc la perte nette pour les recettes de la ville, se creuse donc avec une perte sèche de 150 000 € en 2014.

En matière d'investissements, notre budget est là aussi relativement stable à près de 20 M€ dont un peu plus de 5 qui seront consacrés au remboursement du capital de notre dette.

La lettre de cadrage a été particulièrement bien respectée par les élus en charge de délégations et les services en ce qui concerne le fonctionnement.

Le virement à la section d'investissement est même supérieur aux prévisions, aux alentours de 5,3 M€ contre 4,9 M€ réalisés en 2013.

C'est évidemment un élément important puisqu'il permet de continuer à autofinancer, sur nos recettes de fonctionnement, le remboursement annuel de notre capital de dette.

Nous conservons ainsi ce que les analystes appellent une capacité d'autofinancement positif.

Certaines dépenses de la ville comme les fluides, les denrées alimentaires par exemple, connaissent une hausse incompressible. Ce n'est pas nouveau, mais il faut le répéter, malheureusement.

Il y a donc eu bien sûr un travail d'équilibre global du budget avec certains services qui voient leurs

crédits augmenter, notamment les bâtiments ou la restauration, quand d'autres voient leur crédit parfois diminuer nettement.

Le budget de fonctionnement permet, globalement à tous les services, de poursuivre correctement leur activité sans avoir à supprimer d'actions ou d'événements, avec un haut niveau de réponse aux besoins des habitants en matière de services rendus et de projets aux moments festifs fort appréciés qui contribuent au vivre ensemble. Je pense notamment à la poursuite de Copaca'Bagneux pour la troisième année consécutive.

Pour les 4 derniers mois de l'année où les rythmes scolaires seront mis en place, les recettes sont estimées pour cette réforme à 193 000 €, y compris le fonds d'amorçage dit exceptionnel.

Or, les dépenses de fonctionnement seront sans doute bien supérieures, au moins 300 000 €. Sont inscrits au budget 112 000 € pour le personnel, 22 000 € pour la restauration du mercredi midi et 165 000 € pour les prestations d'intervenants, l'entretien et l'achat de matériels.

En section d'investissement, nous inscrivons aussi 200 000 € pour les travaux nécessaires dans les écoles et les sites qui accueilleront les TAP (temps d'activité périscolaire).

Pour les crèches municipalisées, le Conseil général remboursera à la ville au regard du montant des dépenses. Il n'y aura donc pas d'impact budgétaire.

En matière d'investissement, l'équilibre trouvé depuis plusieurs années entre ressources propres, subventions et emprunts se maintient.

La vente des Sapineaux Courchevel est la principale recette foncière attendue cette année, la vente devant intervenir d'ici le printemps, ce qui permettra également, pour la troisième année consécutive, d'inscrire 1 M€ pour permettre des acquisitions dans l'année, notamment via des préemptions pour reconstituer les réserves foncières pour les projets urbains sur le territoire de la commune.

Enfin, concernant le budget du personnel, le cadrage est respecté, là aussi : + 1 % du réalisé 2013 à périmètre constant bien sûr, en dehors de l'intégration des crèches départementales.

Nous continuons à réfléchir à ce budget dans le cadre de notre conception du service public communal, c'est-à-dire une dépense utile pour faire respecter l'égalité d'accès aux services publics et contribuer à réduire les inégalités sociales.

Un budget, lui aussi, soumis à des augmentations. Je pense notamment à l'augmentation des cotisations patronales retraite où au reclassement des catégories C, mais aussi et c'est normal, des augmentations liées aux avancements pour la carrière des agents communaux.

En évitant de placer les services, pour certains déjà en tension, les contraintes de ce budget nous obligent à rechercher des économies en particulier en décalant certains recrutements, en gelant des créations de postes ou encore en limitant le recours à du personnel remplaçant.

Dans la suite de la bonne intégration des jeunes recrutés sur le dispositif en 2013, nous visons 10 emplois d'avenir supplémentaires en 2014.

Voici donc les principaux éléments sur lesquels je souhaitais attirer votre attention sur ce budget primitif qui, s'il est bien comme notre débat d'orientation budgétaire le laissait entendre, un budget de reconduction, n'est pas pour autant un budget de pause dans le développement de notre ville et de son service public :

- Premier crédit de paiement de la crèche de la Z.A.C. écoquartier Victor Hugo,
- Centre des arts du cirque et des cultures émergentes,
- Municipalisation des 2 crèches départementales,

- Mise en œuvre concertée de la réforme des rythmes scolaires,
- Évolution de l'alliance urbaine suite au temps fort jeunesse & Ouais on étonne en 2013,
- Lancement de la révision du PLU, etc.

Nous nous inscrivons bien dans un budget dynamique tourné principalement vers la jeunesse et l'éducation, marqué par notre choix d'un développement soutenable, durable et solidaire.

Mme le MAIRE. - Merci à Yasmine Boudjenah pour cette présentation complète en plus de la note réalisée par nos services qui vous présentent le budget détaillé de bonne manière.

Je passe la parole aux collègues qui la demandent.

Mme POURTAUD. - "En décembre dernier, lorsque nous avons fait le débat d'orientations budgétaires, j'avais manifesté mon étonnement sur la date choisie en évoquant la précocité des réflexions, ceci comme chaque année de la mandature.

Alors, ce soir, c'est évidemment encore plus particulier puisque nous voici devant le vote du budget 2014, le 28 janvier 2014, sachant que nous avons des élections municipales en mars 2014.

C'est en plus un peu émouvant, je dirai, parce que c'est le dernier budget de la mandature dans laquelle j'ai été élue.

C'est bientôt la fin de cette mandature.

Alors, comment peut-on débattre de propositions engagées par votre majorité sachant que nul ne sait qui sera élu en mars, fort heureusement, et sachant que les orientations seront différentes selon le choix des électeurs ?

C'est faire peu de cas, disons, du futur vote municipal.

Vous pensez que vous êtes installés pour l'éternité. Il me semble que cela fait déjà 78 ans.

Mme NUNES. - Elle ne les fait pas !

Mme POURTAUD. - Vous ne les faites pas effectivement. Vous vieillissez bien. Après cela vient d'un seul coup !

Rires...

"Alors évidemment, vous nous proposez un budget de reconduction (+ 3,80 % quand même), contraint dites-vous, avec beaucoup de flou puisque l'on ne connaît pas tous les chiffres des subventions, des dotations, etc.

Vous annoncez quand même 5 % d'augmentation dans le budget de fonctionnement, ce qui n'est pas rien puisqu'il est déjà très élevé.

La cause en serait la réforme des rythmes scolaires, ce fameux futur gouffre avec sans doute beaucoup de déceptions au bout et la municipalisation des crèches qui est peut-être une bonne chose mais qui va quand même nous coûter cher.

Alors ce soir, je ne débattrai pas sur les chiffres en détail pour le respect de la démocratie. J'aurais espéré que vous puissiez changer vos habitudes pour les Balnéolais.

Dans de nombreuses communes, même la plupart je dirai, comme nous avons jusqu'à fin avril pour voter ce budget selon l'article L.1612-2, les municipalités attendent que les élections soient passées.

Ainsi, les discussions, à mon sens et à leur sens sans doute, sont évidemment plus logiques et surtout plus libres.

Le seul point sur lequel je m'arrêterai ce soir concerne la dette.

En effet, j'avais déjà précisé, pendant le DOB, qu'elle était maîtrisée et c'est heureux et rassurant. Je ne peux que le saluer pour la gestion de notre ville.

Cependant, notre endettement est élevé avec un encours de 62,476 M€ et quelques pour un capital de 101,025 et quelques M€, ce qui reste un gros endettement.

La répartition des taux est cependant correcte. Nous n'avons pas d'emprunts toxiques, c'est bien.

84 % de la dette sont basés sur des produits présentant peu de risques.

Il reste quand même notre ancienne liaison, je dirai, avec Dexia CFLL qui est incertaine cependant, mais les risques sont faibles d'après Finance Active. C'est donc relativement rassurant.

Alors, pour l'avenir, je crois quand même qu'il faudra rester très vigilant" - vous savez que cela aurait été mes points d'inquiétude, M. Fabbri me l'a souvent rappelé - "quelle que soit la majorité en place dans la prochaine mandature.

Une collectivité que l'on aménage ne peut pas toujours vivre à crédit et le contexte économique et ce qui va peser sur les communes au niveau financier sont un vrai souci pour tous.

Alors, le tableau que vous nous présentez à long terme, 2034, est censé un petit peu nous rassurer sur cette dette mais, en fait, je dirai presque que c'est une illusion d'optique avec ce que serait l'amortissement de la dette d'aujourd'hui, quasi-égale à des brouilles, en 2034.

C'est juste un petit peu rassurant.

On ne doit surtout pas sérieusement imaginer ce que sera la dette de demain sur tant d'années avec des investissements futurs qui devront bien évidemment exister pour moderniser et entretenir notre belle ville de Bagneux.

Bref, ce soir, je reste sur ma déception pour l'engagement des choix budgétaires essentiels.

En fait, pour ce dernier Conseil municipal de la mandature, je pense et j'espère au fond de mois que si les uns pensent que tout est acquis d'avance, rien n'est acquis d'avance.

Les Balnéolais jugeront".

Mme le MAIRE. - D'autres collègues ?

M. MARTIN. - *"Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,*

Pour ce dernier Conseil de la mandature, permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des services municipaux pour leur travail effectué, souvent dans un cadre budgétaire très contraint.

Un grand merci plus particulièrement au service financier pour sa disponibilité et sa transparence lors de nos demandes d'explications sur le budget de notre commune qui m'ont permis de mieux comprendre le budget, mais aussi certains problèmes de notre commune et d'étayer mes interventions tout au long de ce mandat.

En cette année électorale, les inquiétudes exprimées dans le débat d'orientation budgétaire de fin décembre 2013 sur une baisse importante du niveau des ressources en provenance de l'État se confirment.

Ces baisses de dotations justifient encore plus d'être très vigilant sur les dépenses engagées en 2014 et sur la situation financière qui sera laissée à la future majorité."

Je me pose les mêmes questions que Mme Pourtaud.

"On peut d'ailleurs se poser la question sur l'intérêt de ce Budget Primitif et si un report après les élections municipales n'aurait pas été souhaitable pour deux raisons principales :

- Premièrement, les grandes incertitudes sur les recettes,

- Et deuxièmement, l'actuelle "majorité" municipale de Bagneux termine son mandat en mars prochain. C'est donc à la future majorité de décider de l'affectation des dépenses à partir du mois d'avril.

Vous avez choisi de voter le budget primitif en avance et c'est pourquoi, il doit clairement y avoir poursuite du service rendu à la population. Le Conseil municipal de ce soir délibère sur un vote d'avances budgétaires notamment pour les associations qui en ont besoin pour poursuivre leurs activités. Nous en prenons acte.

Pour rentrer dans le vif du sujet, les recettes de fonctionnement augmentent de 5,06 % par rapport au Budget Primitif 2013, soit + de 3 M€. Si on retire la municipalisation des deux crèches départementales et la mise en application de la réforme des rythmes scolaires, on a quand même une augmentation de + 1 M€ (soit environ 2 % de + qu'en 2013) et il faut s'en réjouir.

Si nous regardons plus précisément les principaux postes de recettes, les recettes des 3 taxes locales augmentent de 261 000 €.

En 10 ans, ces 3 taxes ont augmenté de 6,1 % ! Si on prend les taux d'impôt locaux (Commune + intercommunalité SdS), la taxe d'habitation a explosé : + de 23 % !

Au cours de la mandature, le taux de la taxe d'habitation est passé de 15,70 % à 16,17 %, évolution modeste a priori, mais il ne faut pas oublier qu'en 2010, l'abattement à la base des valeurs cadastrales a été réduit de 19,8 à 15 %. Les taux actuels nous placent parmi les plus élevés du département.

En ce qui concerne la taxe foncière des propriétés bâties, les taux sont passés de 22,33 % à 23 en quelques années. Vous ne pouviez pas faire beaucoup mieux puisque notre ville a déjà le taux le plus élevé du département et si vous voulez attirer des activités économiques sur Bagneux et donc créer des emplois, il sera difficile d'être attractifs sans une vraie politique d'équilibre fiscal.

Il faut rappeler que les contributions directes s'élevaient à 19,9 M€ en début de mandat pour atteindre 24,1 millions en 2014, ce qui représente une augmentation de 21 % durant la période.

La pression fiscale due à ces impôts atteint des niveaux de moins en moins supportables pour les 50 % des familles qui payent l'impôt sur le revenu, sans que cela ait permis d'améliorer durablement la situation du reste des Balnéolais, puisque nous assistons à une aggravation de leurs conditions de vie illustrée par l'augmentation des Balnéolais qui affluent auprès des organisations caritatives et des services du CCAS.

Les impôts directs pèsent près de 630 € par habitant alors que pour une ville équivalente, on est plus proche de 580 €.

Concernant les subventions, elles sont en forte hausse à savoir + 1 174 092 €.

Cette augmentation est liée principalement aux subventions données par le CG 92 et la CAF pour la municipalisation des crèches (+ 729 173 €) et à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (+ 170 316 €).

Nous pouvons noter par contre une baisse substantielle de la participation des usagers aux activités municipales : baisse de 6,82 % (- 296 386 €) liée à l'application de la nouvelle grille des quotients familiaux.

La location du 2^{ème} sous-sol du parking de la salle des fêtes à la Société Air Liquide génère pour la commune 60 000 €. C'est ainsi que l'on voit que la majorité municipale cherche de nouveaux modes de financement et nous approuvons ces démarches qui devront être généralisées pour l'ensemble des infrastructures municipales.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, même si nous savons que notre intervention

sera interprétée à l'aune d'une idéologie du toujours plus de services publics, les charges de personnel sont fortement en hausse : + de 2,5 millions d'Euros malgré une évolution de la masse salariale à environ + 1 % du réalisé 2013.

Il faut rappeler qu'en 2013, le budget primitif voté était de 1 % supérieur au réalisé 2012. In fine, l'augmentation réelle fin 2013 était de 1,78 % et non de 1% comme annoncée au vote du BP 2013.

Nous attirons l'attention sur le fait que la population a baissé entre 2009 et 2014, passant de 39 213 habitants en 2009 à 38 020 habitants en 2014 alors que les charges de personnels n'ont pas cessé d'augmenter, pour passer de 33,4 M€ en 2009 à 36,1 M€ en 2014. De même, le nombre de directeurs est passé de 5 en 2009 à 7 en 2013.

En 5 ans, le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement est passé de 64,25 % à 65,28 % et ne devrait pas s'améliorer notamment avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en année pleine et la municipalisation des crèches départementales. Presque 10 points de plus que pour une ville équivalente.

Dans le même temps, la commune a transféré des compétences à l'agglomération Sud de Seine. Expliquez-nous ce surcroît de personnel sans tomber dans la paranoïa de combien de services publics nous voulons supprimer. Là n'est pas la question mais plutôt comment mieux organiser pour être plus efficaces et répondre à la préoccupation majeure de notre ville, à savoir relever le défi de l'emploi et le développement d'activités économiques pérennes.

Les crédits de fonctionnement des services sont stables grâce au travail de réduction des coûts engagé par les directions de services sur leurs dépenses de fonctionnement. Encore bravo à tous les employés communaux qui ont contribué à cet effort.

Toutefois, nous pouvons noter une certaine disparité entre l'affectation des budgets de fonctionnement des différents services. Le budget de fonctionnement de l'action économique qui pourtant devrait être considéré comme prioritaire même si l'ensemble des compétences a été transféré à Sud-de-Seine, de la sécurité et insalubrité publique et du logement réunis est de l'ordre de 800 000 € alors que le budget de fonctionnement de la culture est supérieur à 1 million d'Euros.

Comment, avec un tel budget comptez-vous favoriser l'implantation de nouvelles entreprises ? Vous ne pouvez pas vous limiter à déplorer le départ d'entreprises importantes mais mettre en œuvre une politique incitative à leur installation dans la ville. Pour cela, il faut des recettes supplémentaires.

On peut se poser réellement la question des priorités de la majorité municipale alors qu'une partie des compétences autour de la culture a normalement été transférée à Sud-de-Seine ?

Nous savons qu'on nous rétorquera que la culture est importante et on nous énumérera le nombre d'actions et d'activités pour toutes les catégories de la population. Sait-on seulement combien coûte le fonctionnement de tous les espaces dits culturels : Espace Marc Lanvin, la Chaufferie, le théâtre Victor Hugo et nombre d'autres structures pour lesquelles pendant toute la mandature nous avons demandé des éléments de gestion sans jamais avoir reçu quoi que ce soit, et nous aurons bientôt un nouvel espace culturel le Plus Petit Cirque du Monde dont on sait combien ça coûte en termes d'investissement mais rien sur son mode de gestion futur et encore moins sur son coût prévisionnel de fonctionnement.

Au 1^{er} janvier 2014, l'encours de la dette était de 62 476 561 € pour un capital de 101 025 017 €, 2 millions d'Euros de moins qu'en 2013. C'est bien, mais pas suffisant. Jusqu'en 2012, l'encours de la dette n'a fait qu'augmenter (+2,72 % entre 2010 et 2012).

Les efforts pour diminuer l'encours de la dette engagés en 2013 sont à poursuivre et à redoubler dans les prochaines années. Nous relevons cet effort d'apurement de la dette et nous avons déjà eu

l'occasion de le souligner même s'il faudra aller encore plus loin car la dette de Bagneux à fin 2012 est supérieure de 56 % à la moyenne des villes équivalente et l'encours de la dette/population pèse 1 660 €/personne alors que la moyenne pour une ville équivalente est de 1 145 €/personne.

Diminuer la dette, c'est augmenter la part de marges de manœuvre pour les dépenses d'investissement qui doivent rester prioritaires.

On peut dire que c'est un budget de fin de mandat avec beaucoup de drapeaux au rouge, une rigidité structurelle supérieure de 3 % à la moyenne d'une ville équivalente qui se traduit par des marges de manœuvre faibles pour les investissements de la commune, une pression fiscale supérieure de 4,72 % à la moyenne d'une ville équivalente qui indique un niveau d'imposition fort de la commune, une dette très élevée, et surtout de gros défis à relever pour la prochaine majorité municipale, notamment en matière de développement de l'emploi pour ceux qui restent éloignés de l'activité et surtout pour les jeunes dans une vision d'insertion durable.

Vouloir relever ces défis n'est pas antisocial ni partisan, bien au contraire. C'est un besoin vital pour tous les Balnéolais. Si vous ne voulez pas le satisfaire les déséquilibres de Bagneux augmenteront.

Notre groupe estime que ce budget tourne le dos à la réalité du contexte économique et social actuel et ne présente aucune vision pour le développement de la ville autre qu'une démarche habituelle où l'État et les autres collectivités doivent pallier le manque de vision des années de mandature de la même majorité.

Il suscite beaucoup d'interrogations et d'interprétations à la veille d'une échéance électorale majeure pour les Balnéolais et l'avenir de leurs enfants.

Comme je l'indiquais plus avant, il ne suffit pas d'accompagner les problèmes mais il est impérieux de s'attaquer à leurs origines.

Je vous remercie."

Mme le MAIRE. - D'autres collègues ?

Mme POTVIN. – Un petit mot déjà sur la date de la discussion sur le budget : Madame Pourtaud, Monsieur Martin, nous nous fréquentons depuis un certain temps. Vous avez donc remarqué qu'un budget ne se préparait pas en 15 jours. J'ai souvent souligné l'intérêt du travail réalisé entre les services, les aller-retour entre les services, la discussion avec les agents et les allers-retours avec les élus pour pouvoir élaborer un budget.

Nous parlons du budget depuis environ septembre. Cela fait 6 mois pour élaborer un budget.

Je veux bien que vous disiez que l'on devrait travailler le budget au mois d'avril, mais si c'est pour...

Mme POURTAUD. - Nous n'avons pas dit cela.

Mme POTVIN. - Après le 23 mars ou le 30, je n'en sais rien.

Mme POURTAUD. - Non-travaillé avant, mais voté après...

Mme POTVIN. - On le vote sans le travailler avant. Je ne vous comprends pas.

(Mouvements divers...)

Autre point, nous allons voter les subventions aux associations par exemple. Je ne sais pas comment les associations pourraient continuer de vivre si nous ne votions pas ces subventions.

C'est une question que je me pose. Vous me direz peut-être que vous avez la réponse.

Vous savez très bien que notre groupe a toujours dit, et je pense que d'autres collègues le diront, que la taxe d'habitation devait être recalculée parce qu'elle était injuste. Elle ne prend pas en compte en

particulier les revenus.

Je vous rappelle par ailleurs que la taxe professionnelle a été supprimée. Elle représentait une ressource beaucoup plus importante pour la commune que la taxe d'habitation. Aujourd'hui, c'est l'inverse. C'est profondément injuste puisque ce sont les familles qui payent.

Par ailleurs, depuis notre dernier conseil, en décembre, alors que l'on débat du dernier projet de budget de la mandature, au cours duquel j'avais souligné la dégradation économique et sociale dans notre pays, dans un contexte d'austérité, contexte d'ailleurs dictée par l'Europe et la baisse de la dépense publique, l'importance de ce contexte apparaît plus nettement.

C'est un budget équilibré que nous présentons, mais c'est un budget contraint qui nous est proposé. Je continue de le dire. Lorsque j'évoque le contexte actuel, je m'appuie sur des rencontres que nous faisons avec les habitants. Je les entends ces temps-ci sur les difficultés de pouvoir d'achat, les difficultés de logement, les difficultés d'accès aux soins. J'entends aussi dire de la part des organisations, telles que le Secours Populaire, les Restos du cœur ou le CCAS - Guy Collet pourrait mieux en parler que moi – que les besoins sont accrus.

Notre groupe pense, nous l'avons déjà dit, que la commune est un véritable bouclier social qui permet aux habitants de vivre dignement.

Se pose alors la question des ressources des collectivités. De ce point de vue, nous sommes inquiets par les propos tenus par le Président de la République lors de sa conférence de presse. Ils ne nous rassurent pas. Il y a 30 Md€ de plus, donc 50 Md€ de moins pour les dépenses publiques et tout particulièrement les collectivités.

Notre ville, en 5 ans, a subi une baisse de 12 % de sa dotation globale de fonctionnement, moins 12 %.

Imaginez ce que cela veut dire dans une ville où les besoins sociaux existent, mais où des transferts de responsabilités ont eu lieu vers les communes.

C'est vrai, la dotation de péréquation a augmenté, mais cela veut dire en même temps que les habitants sont plus en difficulté qu'avant.

Je souhaiterais attirer l'attention, suite au discours de Madame Pourtaud sur M. Devedjian. M. Devedjian, Président du Conseil général 92, "tire à boulets rouges" sur la péréquation horizontale. J'en avais déjà parlé la dernière fois.

C'est vrai que la solidarité dans ce département n'existe plus beaucoup.

Quelques exemples : toutes les aides sont progressivement en diminution. Je pense notamment à la protection maternelle et infantile : dernier budget du Conseil général du 92 de Droite... Madame Pourtaud, vous en êtes, je pense, amie.

Mme POURTAUD. - De qui ?

Mme POTVIN. - De l'orientation du Conseil général.

Pour les PMI, il y a moins 1,1 M€ par rapport à 2013.

Vous savez que notre département se désengage des crèches puisque ce sont les communes qui récupèrent les crèches.

Je pense aussi aux clubs sportifs qui ont vu leur subvention chuter considérablement, à la carte Améthyste pour les anciens qui, elle aussi, est saignée.

Je me suis rendue sur le site du Conseil général. Je n'ai rien contre les manifestations équestres, mais celles du haras de Jardy ont coûté 1,2 M€. Les choix qui sont faits ne sont pas les nôtres.

Ce budget est contraint, mais il permet aussi de nouvelles actions :

- la mise en place du temps d'activité périscolaire - Yasmine Boudjenah en a parlé - a été réalisée après une grande concertation dans la ville avec les parents, les enseignants et les personnels. Elle va permettre, nous l'espérons en tout cas, à de nombreux enfants, jeunes de Bagneux, de découvrir des activités culturelles et sportives dans la ville et de leur ouvrir de nouveaux horizons.

Par rapport aux temps d'activité périscolaire (TAP), notre groupe continuera d'agir pour que le fonds d'amorçage débuté en 2014 puisse être pérennisé puisqu'ils coûteront à la ville aux alentours de 300 000 €.

Je tiens aussi à souligner la détermination de l'équipe municipale de ces dernières années pour limiter le recours à la dette tout enlevant la fiscalité locale. En effet, d'ailleurs vous l'avez reconnu, le recours à l'emprunt est limité en dessous de l'enveloppe votée au budget primitif 2013 grâce aux fonds propres et aux subventions d'équipement.

Nous avons pris l'engagement de faire le plus de recherches de subventions possible. Aujourd'hui, ces subventions sont en hausse.

Notre budget préserve, bien sûr, l'ensemble des grands projets pour la ville. De ce point de vue, je voudrais saluer tous les partenariats qui ont marqué notre mandat.

Je pense à Sud-de-Seine, à la Vallée Scientifique de la Bièvre dans laquelle Bagneux s'est inscrite. C'est la seule ville du 92 qui l'ait fait. Je pense à Paris Métropole, également aux liens tissés avec l'association Orbival qui a permis que nous obtenions la gare du Grand Paris et le prolongement du métro.

Je pense aussi aux bonnes relations installées à la R.A.T.P., à la société du Grand Paris bien sûr et on voit bien à quel point Bagneux est entendu maintenant au sein de la métropole.

Pour autant, ce budget provisoire 2014 maintient le cap sur ce que fait le quotidien des habitants.

Je pense particulièrement à la restauration scolaire. Comme vous le savez, tous les enfants peuvent déjeuner dans nos restaurants scolaires. Cette restauration est restée un service public communal. Nous sommes fiers de sa qualité et du travail engagé autour du bio, autour des circuits courts.

Nous sommes, je pense, en avance sur un certain nombre de communes par rapport à ces questions.

C'est, je crois, la force du service public communal que certains voudraient voir disparaître.

Concernant les investissements, c'est une année de finalisation des opérations. Cependant, nous allons préserver un haut niveau de travaux tant pour les habitants que pour les agents communaux.

Je pense à la réhabilitation de Garlande - la passerelle est installée, les Balnéolais vont pouvoir être accueillis dans de bonnes conditions - et au personnel d'avoir de meilleures conditions de travail.

Je ne répéterai pas l'isolation des écoles, la construction de crèche, etc.

En cette toute fin de mandat où nous avons réalisé 98 % des engagements pris en 2008 - nous ne faisons pas de promesses vaines, quand nous nous engageons, nous allons jusqu'au bout, nous réalisons - je souhaite vraiment souligner ce tournant qui a été amorcé par notre ville au cours de ces 6 années très riches en termes de réalisations, de rénovations et d'innovations.

Merci à l'ensemble des services et à la dynamique au sein de notre majorité sous l'impulsion de notre Maire.

Mme SEISEN. - Au risque de faire une petite redite par rapport au débat que nous avons eu lors du débat d'orientation budgétaire - ceci dit, je pense qu'il est important de marquer le coup lors de ce dernier Conseil municipal de la mandature - je reviendrai sur quelques éléments concernant le personnel communal puisque c'est un peu le point de focalisation de l'opposition de manière assez

récurrente et constante et toujours avec les mêmes arguments, j'ai envie de dire. Il n'y a donc pas vraiment de nouveauté.

On peut reprendre tous les conseils municipaux, les différents budgets primitifs et les débats d'orientations budgétaires, on reconnaîtra qu'il y a une assez grande constance.

Sur le ratio 7 dont il a été fait mention, il est élevé en effet. Je pense que l'on ne s'en est jamais caché. On l'a toujours revendiqué comme étant un engagement et une spécificité de notre ville que l'on porte haut et fort puisque c'est le choix du service public communal de proximité avec la population qui répond à des besoins qui se font sentir aujourd'hui et peut-être plus à Bagneux qu'ailleurs.

C'est aussi le choix du service public en régie puisque, comme l'avait rappelé Mme le Maire au moment du débat d'orientation budgétaire, il faut comparer ce qui est comparable. À Bagneux, le service de préparation des repas avec Garlande, par exemple, se fait en interne alors qu'il est sous-traité à des entreprises privées dans nombre de collectivités pour une qualité qui n'a rien à voir avec celle que nous proposons.

C'est aussi le choix de la qualité. Quitte à comparer, il faut comparer la globalité de ce qui est comparable.

Le fait de faire en régie un certain nombre de services publics fait augmenter notre ratio qui se fonde notamment sur le chapitre 12, celui du personnel communal, mais inversement, notre chapitre 11 sur les prestations de services est extrêmement bas par rapport à celui d'autres communes.

C'est une espèce de vases communicants.

Un exemple : la commune du Plessis-Robinson, qui est à peu près de la même strate que notre ville qui externalise énormément, a un ratio sur le chapitre 11 d'environ 502 € par habitant alors qu'il est de 325 € à Bagneux. Se focaliser sur un ratio ne reflète pas toute la complexité et la réalité du service rendu ni de sa pertinence, ni de sa bonne ou mauvaise gestion.

Nous assumons le fait que ce soit élevé.

Ce ratio a augmenté. Comme vous l'avez souligné, Monsieur Martin, nous sommes transparents puisque nous vous donnons tous les éléments pour le budget. Nous n'avons rien à cacher.

Cette augmentation n'est pas de notre fait mais liée à des hausses, comme celles que nous avons connues et que nous allons connaître encore dans les années à venir, de cotisations notamment retraite. Il n'y a pas que la Fonction publique. Les cotisations CNRACL vont être en très forte augmentation. Nous en avons déjà senti les effets durant l'année 2013 : nous n'avons pas pu anticiper l'augmentation votée, je crois, vers la fin de l'année. Depuis le 1^{er} janvier 2014, il y a quelques € de moins sur la feuille de paye. Je pense que l'ensemble des agents a dû le constater. C'est lié à ces augmentations de cotisations et les quelques dépenses supplémentaires pour la commune s'expliquent également par ces hausses. Ceci augmente donc notre ratio de personnel.

C'est aussi la sociologie et la composition de notre personnel communal. À l'image de l'ensemble de la société, le personnel communal vieillit. Les charges liées à des évolutions de carrière, des fins de carrière, des usures au travail augmentent. En tant qu'employeur, il nous faut les assumer, de manière à avoir de bonnes conditions de travail.

Je ne vais pas me dédouaner, c'est en partie de notre fait. En tout cas, en 2013, nous avons fait le choix notamment de participer à la protection sociale, à la mutuelle des agents et à la prévoyance puisque, jusqu'à présent, les dispositions législatives ne le permettaient pas pour les collectivités locales.

Puisque le privé est souvent votre référence, il y a quand même des choses assez généralisées dans

le privé auxquelles nos agents n'avaient pas le droit. Nous l'assumons.

Quand on assume et que l'on souhaite faire baisser le ratio comme vous semblez le prôner depuis plusieurs années, que fait-on ? Que peut-on faire ? Que prônez-vous ? De diminuer de manière artificielle le personnel communal et donc de faire augmenter le chapitre 11 ? Finalement, cela revient à dépenser la même somme sauf qu'elle ne sera pas affectée au même chapitre. De manière artificielle, cela ferait évidemment baisser ce ratio 7 érigé un peu comme le ratio de bonne gestion du personnel.

L'autre solution est la suppression de certains pans entiers du service public.

(Mouvements divers...)

Il est simple de dire : "on se désengage de certains champs" de manière aussi claire et nette. Il faut l'assumer. Si vous souhaitez que l'on diminue le périmètre du service public à Bagneux, c'est aussi la façon avec laquelle on fait diminuer le personnel communal.

Quelle autre solution ? Mettre en œuvre une politique de recours massifs à des contractuels plutôt qu'à des titulaires que l'on peut remplacer et licencier de manière plus flexible ? Ce n'est pas le choix que nous avons fait parce que nous respectons le statut de la Fonction publique territoriale que nous défendons tous les jours. Nous ne souhaitons pas rentrer dans une gestion où l'on "jette" les gens à la cinquantaine pour les remplacer par des plus jeunes comme cela peut être notamment le cas dans des métiers pénibles. Évidemment, cela coûte moins cher.

En tout cas, ce n'est pas notre choix.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Madame Moutaoukil, à vous.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci Madame le Maire.

Mme POURTAUD. - J'aurais droit de réponse, Madame le Maire ?

Mme le MAIRE. - Mme Moutaoukil avait demandé la parole avant vous. Je la lui passe. Madame Pourtaud, vous aurez le droit de parler, comme d'habitude.

Mme MOUTAOUKIL. - Surtout qu'après ce que je vais dire, Madame Pourtaud aura encore besoin d'un droit de réponse. Tout va bien, elle aura l'occasion d'y répondre au global !

Je vais commencer par remercier les services qui, toutes les fois qu'ils ont eu à faire cet exercice, nous ont livré des documents de grande qualité, extrêmement lisibles.

Merci encore pour ce travail.

J'avais l'intention d'intervenir directement sur ce qui nous est proposé, mais je découvre que l'opposition a choisi de prendre ce sujet pour préparer l'avenir en faisant des remarques qui montrent au fond qu'ils sont en campagne même en Conseil municipal.

Mme POURTAUD. - C'est l'inverse !

Mme MOUTAOUKIL. - Pourquoi pas. Je veux bien, on a parlé d'un budget de reconduction.

Le budget est contraint, c'est vrai, mais je voudrais rappeler d'où l'on vient.

La crise financière de 2008 marque un tournant de notre histoire. Elle a menacé et menace toujours encore aujourd'hui l'équilibre économique, politique et social des nations aux quatre coins du monde.

La France, pays lourdement endetté et miné par la désindustrialisation, ne fait pas exception.

La politique de cadeaux fiscaux menée en faveur des plus fortunés par le Gouvernement précédent

n'a, bien sûr, rien arrangé.

Quelques chiffres :

De 2007 à 2012, on a assisté quand même à un quinquennat de tous les excès. Le plus colossal de ces excès a été l'alourdissement vertigineux de la dette publique puisque nous avons, en 2012, plus de 600 milliards de dette publique en 5 ans.

Face à cette situation, évidemment, la Gauche au pouvoir n'avait qu'un devoir : sauver la France de la faillite.

Les trois dernières années du quinquennat de droite ont généré un déficit public moyen de 6,7 % du PIB. Ce déficit a été ramené à 4,8 % en 2012 et à 4,1 % en 2013.

L'effort va effectivement - le Président de la République l'a annoncé, quelqu'un en a parlé lors son intervention télévisée - se poursuivre en 2014, 2015, 2016 et probablement en 2017.

Depuis l'arrivée de ce Gouvernement, depuis 18 mois, on met tout en œuvre, me semble-t-il, pour relever un double défi : d'une part, une faillite qui nous ferait effectivement revenir 40 ans en arrière et réduirait à néant notre modèle social auquel nous tenons tous ici et, d'autre part, préparer la sortie de crise en actionnant tous les leviers susceptibles de nous remettre sur la voie du progrès et anticiper les mutations de notre monde.

Il faut croire évidemment en la France, en la grandeur de notre pays, de son projet et aussi à la ténacité des Français et des Françaises qui ont toujours su, je crois, relever les épreuves qui étaient devant eux.

Alors, pour revenir maintenant au budget primitif 2014 de Bagneux, on l'a dit, c'est un budget contraint, un budget maîtrisé. Je rappelle quand même, à toutes fins utiles, mais Catherine Potvin l'a dit, que nous socialistes n'avons pas à rougir du bilan de cette mandature : 98 % des engagements ont été réalisés. C'est une mandature active, dynamique, en tout cas, les responsables politiques ont fait ce qu'ils ont dit qu'ils allaient faire.

Le sens de la parole donnée est important.

Sur ce budget, beaucoup d'entre vous ont déjà dit un certain nombre de choses. C'est un budget de reconduction qui, pour nous en tout cas, continue à porter une ambition, celle d'un service public de qualité en direction des enfants, l'avenir de notre ville.

Il est cohérent en tout cas avec nos priorités de cette mandature : l'enfance, la jeunesse. Les deux projets aujourd'hui portés dans ce budget sont la municipalisation au 1^{er} janvier 2014 des crèches départementales, Rosiers et Prokofiev, et la mise en place des rythmes scolaires dès la rentrée 2014. Ces deux projets contribuent à rétablir l'égalité des chances et la réussite de tous les enfants.

Un récent rapport dont je voudrais d'ailleurs vous faire partager les conclusions rapidement, si vous le permettez, montre en effet que la lutte contre les inégalités commence dans les crèches.

Par exemple, ce rapport dit la chose suivante : à 4 ans, un enfant pauvre a entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant issu d'un milieu favorisé.

Avant même leur première année en CP, en cours préparatoire, une forte proportion de nos enfants est déjà touchée par des difficultés que l'école peine souvent à résorber au cours des 10 années suivantes.

Le décrochage, celui que connaît notre système éducatif dans les classements internationaux, celui de dizaines de milliers de jeunes quittant l'école sans qualification, mais aussi le taux de chômage et notre faible compétitivité se jouent dès la petite enfance lorsque le cerveau connaît sa période de développement neuronal la plus importante.

Pourtant, ce n'est pas si fréquent. Lorsque l'on parle de lutte contre les inégalités et contre le chômage, il existe des solutions concrètes et éprouvées qui sont entre les mains des élus locaux, des professionnels et des responsables nationaux de la petite enfance.

Donc, nous ne pouvons qu'encourager évidemment ces deux importants projets pour cette mandature 2014.

Si vous venez demain aux responsabilités - là, je m'adresse évidemment aux collègues de l'opposition en tout respect et j'espère certaines amitiés - j'espère, Mesdames et Messieurs, que vous continuerez à faire bénéficier notre ville de ces projets qui sont des projets d'avenir.

Les projets, tels que ceux que nous soutenons dans cette mandature 2014, sont essentiels pour les familles balnéolaises d'aujourd'hui mais aussi de demain. Ils sont destinés aux enfants dont les enfants les plus en difficulté auxquels je viens de faire référence ici. Quand ils s'adressent à ces enfants, cela peut juste changer le cours de leur vie.

Pour le reste de ce budget, nous relevons bien sûr les efforts faits pour limiter le recours à l'emprunt au plus proche du montant du remboursement du capital de la dette afin de ne pas augmenter l'encours de dette, de maîtriser encore plus les dépenses de fonctionnement liées à la masse salariale, mais c'est aussi un choix politique que nous assumons complètement, de stabiliser les dépenses d'activités des services et, pour cela, un grand merci à tous les directeurs de service, mais aussi responsables qui ont pu effectivement nous amener à cette stabilisation.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit Mme Potvin tout à l'heure au sujet de la taxe d'habitation. Cet impôt est injuste. La suppression de la taxe professionnelle n'est pas un choix de ce Gouvernement, nous en avons héritée. Nous allons évidemment travailler à essayer de trouver des éléments qui nous permettront de compenser cette perte parce qu'elle est lourde pour la ville.

Nous notons aussi avec satisfaction la part des crédits dédiés à l'acquisition de terrains afin de renouveler le patrimoine communal, d'une part, et intervenir si besoin en préemptant des biens pour lutter contre la spéculation foncière, d'autre part.

Pour terminer, nous saluons également les efforts faits par les services qui continuent à privilégier la recherche de subventions nouvelles, afin de contenir le recours à l'emprunt et maintenir ainsi nos capacités d'investissement.

Pour toutes ces raisons, je pense que, cette fois-ci encore, notre proposition est crédible, tenable, soutenable et utile pour notre ville.

Merci.

Mme POURTAUD. - J'ai juste un droit de réponse sur les propos de Mme Nadia Seisen.

Mme le MAIRE. – Deux si vous voulez !

Mme POURTAUD. – Merci. Un et demi, le deuxième était moins...

Je suis très choquée par ce que vous avez dit.

Jusqu'à maintenant, j'ai toujours tenu les Conseils municipaux en ne faisant jamais de politique comme vous le dites en nous accusant d'être en campagne.

Je considère que, ce soir, vous avez fabriqué des propos on va dire sur : nous pourrions supprimer du personnel communal, etc. Vous savez très bien que cela ne peut pas exister. On ne supprime pas les fonctionnaires territoriaux que je sache.

Alors, ce que j'ai dit ce soir n'avait rien de propos de campagne. En revanche, vous, vous avez donné des propos de campagne. C'est vraiment très regrettable et particulièrement en ce qui me concerne parce que je considère que je n'ai jamais tenu de propos dans ce sens sur le personnel ou

tout autre propos que vous êtes en train d'ailleurs de faire véhiculer dans d'autres endroits.

Je tenais à vous le dire. Je trouve cela assez déplacé pour ce soir, particulièrement à mon égard.

Mme MEKER. - Nous nous sommes longuement exprimés lors du débat d'orientation budgétaire, donc ce soir, nous ferons court, c'est promis !

À l'inverse de l'opposition quand même, il nous semble important de souligner que le fait de fixer le vote du budget en début d'année civile et, ce, quel que soit le calendrier électoral est très important car c'est la visibilité démocratique de l'action municipale qui est en cause.

Le service public ne doit pas être désorganisé par le calendrier électoral.

Ce budget de reconduction est donc à l'image des engagements de la mandature, clair. C'est en effet un budget de reconduction qui laisse toute liberté pour la future majorité d'impulser un nouvel élan.

Nous tenons, comme nos collègues, à saluer le travail du service financier pour ce budget mais aussi, bien sûr, le travail de toute l'administration municipale effectué durant cette mandature.

Nous avons envie de signaler en particulier un point qui n'a pas souvent été évoqué ici. Il s'agit de tout le travail de dématérialisation des supports papier effectué tout au long de la mandature via le service informatique qui a irrigué tous les services.

Je ne fréquente pas, lors de mes soirées libres, les autres conseils municipaux, mais je crois que nous sommes quand même assez en pointe sur ce sujet.

Très vite, mais vraiment très vite, un seul petit mot sur la situation économique :

La croissance, telle qu'attendue par toutes et tous, nous semble à nous, écologistes, ne jamais devoir revenir et n'être pas cette panacée source d'emplois tel qu'on l'imagine.

La croissance des échanges, cependant, doit revenir pour recréer de la richesse. Mais quel type d'échange ?

Nous voyons partout de nouveaux modèles de consommation qui s'installent entre les consommateurs qui sont bien décidés à redevenir des acteurs de leur consommation, qui ouvrent de nouveaux espaces pour un marché, certes, avec des circuits plus courts, mais ce n'est pas un retour en arrière, qui s'ouvrent à de nouveaux entrepreneurs plus proches des citoyens que des actionnaires et plus soucieux de puiser leurs bénéfices dans une action réelle, enrichissante pour eux et le tissu social et l'emploi, que dans le jeu virtuel des actifs financiers réalisés sur le dos des humains au travail.

Je ne pense pas que je fasse de la science-fiction.

C'est une façon de voir le monde aujourd'hui.

Les territoires des villes sont des espaces pertinents pour faire bouger les lignes vers cet avenir que nos élites politiques ne voient pas, n'imaginent même pas. On peut dire que l'on y voit ensemble assez mal au niveau adulte.

C'est ce qui nous pousse à continuer à agir ici avec vous.

Mme DARVES-BORNOZ. - Je voulais juste remettre deux choses à leur place.

C'est le dernier conseil de la mandature. Jusqu'à ce soir, tous les conseils se sont passés dans un contexte absolument de respect, les uns, les autres, et de convivialité. Je souhaite qu'ils se poursuivent dans ce même sens jusqu'à la fin du Conseil.

J'aimerais simplement dire que, lorsque que nous exprimons nos positions et nos points de vue, il est difficile d'accepter une caricature aussi caricaturale si j'ose me permettre et la déformation des propos qui peuvent être tenus.

Nous sommes dans un contexte démocratique. Chacun a sa manière de penser, sa manière de concevoir l'action publique et cela aussi devrait être respecté.

Conseil après Conseil, lorsque nous avons parlé des dépenses de masse salariale, nous avons exprimé en quoi ces dépenses de masse salariale nous paraissaient importantes par rapport à l'ensemble du reste du budget de fonctionnement de la municipalité.

Sans caricaturer non plus, je pourrais dire que j'ai entendu ce matin un grand responsable de ce Gouvernement nous dire qu'en politique, il n'y a pas de doxa et que ce n'est pas parce qu'on parle de dépenses publiques, de secteur public, de périmètre public, d'actions publiques, qu'il faille absolument considérer que, chaque fois que l'on en parlerait, ce serait pour les supprimer ou effectivement les effacer d'un coup de gomme.

Je voudrais dire que, ici, on n'est pas dans un système à l'américaine où une nouvelle majorité arriverait et ferait en sorte que l'ensemble des personnels des collectivités n'existe plus.

La collectivité continue de fonctionner, c'est ce que l'on appelle la continuité du service public et si nous avons exprimé le fait que l'on s'étonnait que le budget soit voté en ce moment alors qu'il aurait pu être voté, comme l'autorise la loi, jusqu'au 15 avril, c'était simplement pour exprimer le fait qu'il pouvait y avoir des projets différents.

En aucun cas, c'était pour remettre en cause le travail des services, nous l'avons souligné Conseil municipal après Conseil municipal pendant toute cette mandature. Nous avons souligné la qualité du travail effectué par les services financiers notamment en matière de budget, sans compter le travail réalisé par les autres services.

J'aimerais que nos propos ne soient pas si dénaturés de leur sens premier et si caricaturés.

Mme le MAIRE. - Chers collègues, dans ce débat, je vais revenir sur les questions de la précocité du vote de ce budget. Nous l'avions déjà abordée lors du débat d'orientation budgétaire.

Je vous rappelle que cela fait plusieurs années que nous votons le budget primitif en début d'année. J'avais souhaité qu'il en soit ainsi parce que je trouve que voter un budget, vers la fin mars quand, sur un trimestre, les dépenses ont été engagées, n'est pas de nature à laisser le choix aux élus de participer correctement à la définition de ces orientations budgétaires.

Je souhaite vous répéter (je l'avais dit au moment du DOB) que nous proposons un budget de reconduction des activités et des prestations au service des habitants avec aucune action nouvelle pour - je l'ai dit au moment du DOB - respecter bien sûr le processus démocratique qui est celui des élections municipales du 23 mars prochain. La seule nouveauté de ce budget, hors la municipalisation des deux crèches qui, pour l'instant, n'intervient pas financièrement, en tous les cas, dans le budget, est la question de la prise en compte de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et des TAP.

Je voudrais remercier Mme Pourtaud d'avoir noté que nous avons travaillé dans ce mandat à maîtriser notre dette. Vous avez dit qu'il n'y avait pas d'emprunts toxiques. C'est heureux et rassurant.

Je crois que c'est la reconnaissance de la bonne gestion de cette ville. Je remercie vivement l'opposition de l'avoir souligné ce soir.

Vous n'avez pas souligné en revanche que c'est le quatrième budget consécutif proposé ce soir de gel du taux de fiscalités locales. Vous me permettez d'y revenir parce que cette maîtrise budgétaire a fait l'objet d'efforts importants de la part de nos services.

Cela nous a permis de reculer de la cinquième à la douzième place dans notre département. Je le dis - je vous l'avais dit - il était indispensable d'y travailler. Cela a un prix aussi : environ 1,5 M€ de

pertes de recettes annuelles. Si nous avons continué à augmenter nos taux dans la moyenne de ce qui était appliqué dans le département, nous aurions aujourd'hui 1,6 M€ de recettes supplémentaire, mais j'ai souhaité - on en a discuté plusieurs fois en conseil municipal - que la fiscalité locale, qui était très haute dans notre commune, puisse être retravaillée parce que je sais qu'elle pèse sur les ménages.

La question fiscale est bien sûr centrale. La fiscalité des ménages est, aujourd'hui, celle qui est la plus mise à contribution.

Je vous rappelle - on l'a déjà souligné ici - que la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la contribution économique territoriale font qu'il y a eu un transfert dans la fiscalité locale de la fiscalité des entreprises sur la fiscalité des ménages.

Si nous voulons continuer à maîtriser les taux de fiscalité, il est important que nous puissions dégager de nouvelles marges de manœuvre.

J'ai demandé à l'administration de la commune de mener un travail prospectif plus poussé sur la fiscalité et l'aménagement pour voir comment dégager des marges de manœuvre pour payer le développement important que connaîtront la ville et les services publics dans les 10 prochaines années induit par des projets de développement et d'aménagement de la commune tels que l'arrivée des métros, l'aménagement du site de la Direction générale de l'armement, notre volonté de requalifier la zone industrielle.

Les projets d'aménagement, c'est aussi des constructions de logements, par exemple. Cela signifie un besoin de groupes scolaires pour accueillir les enfants, d'équipements de petite enfance. Il faut pouvoir les financer. Nous avons besoin de travailler sur ces marges de manœuvre dans l'avenir.

S'agissant de l'équité territoriale et de péréquation, plusieurs collègues l'ont dit, nous avons assisté dans ce mandat à un affaiblissement progressif et continu de notre dotation globale de fonctionnement. Pour nous comme pour toutes les communes de France, c'est une difficulté essentielle. Les dotations de péréquation ont compensé partiellement ces pertes puisque l'on est passé de 4 M€ en 2009 à 7 M€ aujourd'hui, mais l'on mesure bien sûr la fragilité de ces dotations de péréquation qui sont normalement destinées à aider les villes comme les nôtres qui ont des dépenses sociales et des besoins sociaux plus importants et non à compenser des baisses de recettes.

La mission de préfiguration va être mise en œuvre dans le cadre de la loi métropole du Grand Paris. J'ai eu l'occasion d'exprimer ici mon opposition, d'ailleurs avec 75 % des élus qui siègent à Paris Métropole. La manière dont cette métropole du Grand Paris que l'on nous annonce pour demain sera vraiment une métropole qui réduira les inégalités territoriales... Je rappelle que nous sommes dans la région la plus riche de notre pays, mais aussi la plus inégalitaire, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de richesses, mais aussi beaucoup d'inégalités, que les écarts ont continué à se creuser entre, pour aller vite, les plus riches et les plus pauvres.

Demander aux collectivités locales de réduire leur intervention, c'est, à coup sûr, moins de protection pour les habitants, moins de services publics, moins d'investissements et, au bout du compte, moins d'emplois.

Je rappelle que les collectivités locales réalisent 75 % de l'investissement public. Si elles investissent moins demain, il y aura moins d'emplois et moins d'équipements publics dans notre pays.

On est tenté de se dire que, quand les profits du CAC 40 continuent d'augmenter de manière insolente et que l'évasion fiscale continue, aussi de manière insolente, à exister dans notre pays comme dans d'autres pays d'Europe, des marges de manœuvre sont à aller chercher pour permettre aux collectivités de continuer à mener leur mission au service des habitants puisque c'est essentiellement leur rôle.

Un mot, Monsieur Martin, sur votre comparaison de budget entre logement, développement économique, sécurité et culture. Cette comparaison m'étonne de votre part, mais je l'ai entendue.

Vous comparez des choses qui ne sont pas comparables. Le budget du développement économique est à la charge de la communauté d'agglomération puisque cette compétence n'est pas à la commune. Ce budget de 350 000 € est destiné aux actions de développement économique hors le personnel qui y est attaché.

S'agissant de la sécurité, vous me permettez de rappeler que les Balnéolais, comme tous les Françaises et les Français, payent des impôts sur le revenu pour avoir un service public national de police, de sécurité. Le commissariat de Bagneux emploie 100 fonctionnaires de police. C'est de leur responsabilité, c'est une responsabilité d'État, une responsabilité régaliennne sur laquelle je crois qu'il faut continuer à intervenir pour que l'on ait plus de moyens à Bagneux au sein de notre commissariat, mais que les transferts ne s'opèrent pas sur des collectivités locales en la matière.

Quant aux logements, vous le savez bien, nous avons à Bagneux un service habitat qui a les moyens de recevoir le public. Évidemment ce n'est pas en subvention, mais en nombre de fonctionnaires qui accueillent les 2 500 demandeurs de logement.

Pour avoir été députée, je peux vous dire que la qualité de l'accueil réservé aux demandeurs de logement à Bagneux, même si toutes les situations ne sont pas réglées, n'a rien de comparable avec ce qui se passe à Montrouge par exemple, mais je pourrais citer d'autres communes.

Sur le service public communal, je partage le sens de l'intervention de Mme Seisen. Quand on parle de réduire le budget du personnel, il faut dire clairement ce que l'on va réduire sinon, c'est incantatoire : "il y a trop de personnel, il coûte trop cher, etc.". S'il coûte trop cher, il faut en supprimer et dans ce cas - cela peut être un choix - il faut dire où on va les supprimer.

Pour bien connaître Nadia Seisen, je peux vous dire que la question de la maîtrise de ce budget est, pour elle comme pour l'ensemble de la Direction générale, une quasi-obsession. Quand nous augmentons de 1 % ce budget, quand nous jonglons sur les remplacements, quand nous ne pouvons pas, par exemple, remplacer toutes les femmes en congé de maternité, etc. c'est difficile à gérer.

Nadia Seisen fait cela avec beaucoup d'efficacité et de détermination parce que, bien sûr, la maîtrise de cette dépense qui, pour nous, est une dépense très importante de notre budget est essentielle puisque tout dérapage entraîne des déséquilibres pour le budget de la commune.

Je voudrais juste redire un mot sur l'investissement puisque ce mandat a été un mandat de très forts investissements et de modernisation de nos équipements publics. En effet, notre patrimoine a été enrichi et rénové à hauteur de 106 M€. Ce n'est pas ce que cela a coûté aux habitants de Bagneux. Vous savez l'énergie que nous avons déployée pour aller chercher, auprès de nos partenaires, les subventions et faire valoir les projets de Bagneux pour que tous nos équipements soient subventionnés à des hauteurs correctes par différents partenariats.

Enfin, je dirai un mot sur l'année 2014, sans parler, bien sûr, de l'échéance électorale, pour souligner que l'année 2014 sera pour Bagneux aussi importante pour une raison que tout le monde a en tête, à savoir le démarrage des travaux de la ligne 4 du métro.

C'est un point sur lequel nous travaillons d'arrache-pied depuis plusieurs années. Le Conseil d'administration du STIF du mois de décembre a acté les financements de tous les partenaires à ce projet qui démarre. Un projet dont on parle depuis plus de 30, que les Balnéolais attendent, démarre. Un projet qui va dynamiser notre ville, qui va amener de l'activité économique, donc de l'emploi et du commerce est, pour nous, vraiment une excellente nouvelle.

Je tenais à le souligner.

L'été 2014 verra le démarrage de ce grand projet sur lequel nous avons travaillé tout au long de ce

mandat.

Je voudrais enfin remercier tous les collègues de tous les groupes, ceux de la majorité municipale qui m'apportent leur soutien pour ce budget, ma première adjointe, également adjointe aux finances, qui consacre beaucoup d'énergie à tenir correctement les cordons de la bourse, tous les services parce que nos services municipaux et chaque directeur de service ont à cœur que le budget alloué soit respecté et tenu, c'est extrêmement important, le service des finances qui suit tout cela comme à la prunelle de ses yeux et notre Direction générale, Estelle Tarragon et Fabien Fabbri, notre Directeur général des services.

Merci à tous, en tous les cas d'avoir travaillé - Yasmine Boudjenah l'a dit - pendant ces 6 années à construire, aux côtés des élus, des budgets.

Il y a eu - vous l'avez tous noté, je vous en remercie - une amélioration au fil de ces 6 ans de la qualité des dossiers donnés à tous les élus qu'ils soient de la majorité comme de l'opposition. Pour moi, il est important dans le débat démocratique que chacune et chacun d'entre vous ait les moyens de travailler dans de bonnes conditions.

Merci à eux.

Si vous le voulez bien, nous allons passer aux votes ligne par ligne de ce budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - charges à caractère général : 13 423 376 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 012 - charges de personnels et frais assimilés : 37 639 186 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 14 - atténuations de produits : 228 106 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 3 877 397 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 66 - Charges financières : 1 942 500 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 122 200 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 2 092 659 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 042 - opération ordre de transfert entre sections : 3 215 242 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Soit un total en dépenses de 62 540 666 €.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 - atténuation de charges : 318 800 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 70 - produit des services du domaine et ventes diverses : 6 234 668 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 73 - impôts et taxes : 36 499 596 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 74 - dotations, subventions et participations : 18 877 967 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 581625 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 77 - produits exceptionnels : 27 000 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 042 - opération d'ordres de transfert entre sections : 1 110 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Le budget est équilibré en recettes à 62 540 666 €.

 **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement

Chapitre 20 - immobilisations incorporelles : 658 600 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 204 - subvention d'équipements versée : 498 587 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 21 - immobilisations corporelles : 13 024 933 €

➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 23 - immobilisation en cours : 300 000 €**⇒ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées : 5 208 000 €**⇒ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 27 - autres immobilisations financières : 100 000 €**⇒ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 40 - opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 010 €**⇒ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 41 - opération patrimoniale : 100 000 €**⇒ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 19 891 130 €.

Recettes d'investissementChapitre 13 - Subventions d'investissement reçues : 2 901 209 €**⇒ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées : 5 208 000 €**⇒ VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 23 - immobilisations : 300 000 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPEES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPEES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 10 - dotations fonds divers et réserves : 3 001 020 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPEES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPEES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations : 3 073 000 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPEES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPEES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement : 2 092 659 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPEES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPEES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 040 - opération d'ordre de transfert entre sections : 3 215 242 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPEES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPEES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 041 - opérations patrimoniales : 100 000 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPEES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPEES DE L'OPPOSITION**

Le total des recettes d'investissement se chiffre à 19 191 130 €.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

2/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il y a unanimité sur ce budget ?...

En dépensesChapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés : 9 990 €

⇒ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 10 €

⇒ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Soit un total de dépenses de 10 000 €.

En recettes

Chapitre 70 - produit des services, du Domaine et ventes diverses : 9 990 €

⇒ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 10 €

⇒ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Soit un total de recettes de 10 000 €

⇒ **VOTE : LE BUDGET EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous passons aux subventions aux associations.

Je passe la parole à Bernadette David.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET

Mme DAVID. - Il s'agit d'examiner l'attribution des subventions aux associations.

Comme vous avez pu le noter dans le budget que nous venons de voter, nous avons reconduit l'enveloppe de 844 600 €, comme l'an dernier.

Étant donné que, cette année, nous avons avancé la date du budget, les associations ont eu beaucoup moins de temps pour préparer leur dossier mais, surtout, n'avaient pas tenu leur assemblée générale à la date de remise des dossiers. C'est pour ces raisons que nous vous avons transmis essentiellement les comptes rendus de l'assemblée générale de 2012 et le dossier financier de 2012.

Nous vous transmettrons les comptes rendus d'assemblée générale au fur et à mesure que nous les recevrons.

Pour la plupart des associations, la ville reste le seul financeur puisque l'État et le Conseil général se sont désengagés du soutien aux petites associations.

Ils le disent clairement : "subventionner les petites associations demande trop de travail aux services instructeurs". Nous le savons. Ces associations n'ont pas les moyens administratifs de faire des bilans détaillés demandés par ces instances. Nous savons aussi que ce sont ces associations, créant du lien social, qui font le vivre ensemble dans nos quartiers, qui travaillent à la convivialité au quotidien, à l'accès au droit de chacun.

J'en profite d'ailleurs pour remercier l'ensemble des bénévoles pour tout le travail qu'ils accomplissent dans notre ville.

Nous continuerons donc à les soutenir, à soutenir ces associations du mieux que nous pouvons en subventions directes bien sûr comme ce soir, mais aussi en subventions indirectes avec les prêts de salles, avec l'aide à la communication et aussi des tarifs préférentiels pour les locations de cars, tarifs que nous avons votés au dernier conseil municipal, puis des aides ponctuelles comme les aides en petits matériels.

Concernant les aides directes, la loi nous oblige à conventionner les associations recevant plus de 23 000 € de subvention annuelle.

Depuis 2008, nous avons décidé de conventionner toutes les associations qui perçoivent une subvention supérieure à 10 000 €.

7 associations sont concernées dans notre ville pour lesquelles nous vous avons fourni tous les documents nécessaires à l'analyse de leurs besoins.

3/ LE COMB (CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 396 000 €

Mme DAVID. - Le nombre d'adhérents du COMB est de 4 000 en 2013. 40 % d'entre eux ont moins de 18 ans. C'est important.

Au-delà de l'organisation et du développement des activités sportives, cette association contribue à l'animation de la ville à travers l'organisation des compétitions mais aussi participe aux événements municipaux d'importance, tels que la fête des associations et du sport, rue des vendanges. Cette année, ils ont assuré une présence quotidienne tout au long de l'initiative Copaca'Bagneux.

Ils réalisent également beaucoup de projets dans les écoles, mais aussi dans les centres de loisirs. Ils ont un partenariat avec l'inspection académique.

Compte tenu de toutes les activités qu'ils développent au service de tous les Balnéolais, nous proposons une subvention de 396 000 €. Il y a une légère petite baisse par rapport à l'an dernier. Elle est motivée par le fait que la piscine rouvrant ses portes bientôt n'aura plus à supporter la location des lignes d'eau à la piscine de Châtillon pour la rentrée 2014.

04/ LE CASC (COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 133 558 €

Mme DAVID. - Le CASC, c'est l'équivalent d'un Comité d'Entreprise. Il développe différentes activités, des projets culturels, de loisirs et à vocation sociale.

Vous avez pu voir, dans leur compte rendu d'activité, que plus de 80 % des participants aux activités étaient des personnels appartenant à la catégorie C.

Ils assurent vraiment un rôle social dans le développement des activités culturelles et sportives.

Nous proposons de reconduire également la subvention à hauteur de 133 558 €.

05/ L'OBS (OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 114 530 €

Mme DAVID. - L'OBS est une association ayant pour objet d'encourager et de soutenir toute initiative développant la pratique des sports pour toutes et tous.

Il assure aussi la gestion du centre médico-sportif. L'OBS s'implique également énormément auprès des jeunes en promouvant la santé par le sport dans les établissements scolaires et les centres de loisirs en travaillant notamment sur les questions de nutrition et d'alimentation.

L'OBS est porteur d'actions dans les différents dispositifs de politique de la ville, comme l'atelier santé ville, le programme de réussite éducative, le contrat urbain de cohésion sociale, le fonds interministériel de prévention de la délinquance.

L'OBS est toujours présente dans les différentes manifestations importantes de la ville : fête des associations et du sport, corrida des vendanges. Il organise aussi la fête du sport urbain qui se passe dans les quartiers prioritaires.

Nous proposons de reconduire la subvention à hauteur de 114 530 €.

06/ L'ADIB (ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 29 108 €

Mme DAVID. - L'ADIB est composée des quatre communes concernées par le contrat urbain de cohésion sociale intercommunale (Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux).

L'ADIB pilote le CUCS intercommunal par l'intermédiaire d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale qui soutient les actions de plusieurs associations qui œuvrent dans les champs d'action sociale, l'insertion et de l'accès au droit.

Elle gère également la maison de la justice et du droit qui a vu, cette année, sa fréquentation augmenter. Cette maison de la justice et du droit offre beaucoup de consultations, de médiations, d'accès au droit. Elle est fort appréciée des Balnéolais, mais bien au-delà de Bagneux : des villes de l'ADIB, mais aussi des villes du sud des Hauts-de-Seine et du 94 qui sont voisines.

Il est proposé que la ville soutienne leur réalisation au titre de l'année 2014 à hauteur de 29 108 €.

07/ LA REGIE DE QUARTIER POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 25 000 €

Mme DAVID. - La régie de quartier qui crée favorise le lien social mène des actions d'insertion, met à la disposition des habitants des quartiers prioritaires des outils au travers de sa bricothèque. En fait, elle prête du matériel. Elle envisage également de faire des petites actions de formations en prêtant le matériel. Elle s'assure évidemment qu'on sache l'utiliser à bon escient.

Elle travaille aussi sur les jardins potagers. Elle a un projet de jardins potagers dans le nord et est en partenariat avec Domaxis pour des terrains situés derrière le collège Joliot Curie.

Elle vient de reprendre l'action mobilité des habitants de Rouler Jeunesse, Rouler Jeunesse arrêtant ses activités. Vous n'avez pas cette information dans les dossiers, mais on en a parlé en commission.

La régie de quartier reprend son activité mobilité qui est en fait un taxi social de déplacements des Balnéolais soit pour faire des courses soit pour se rendre chez le médecin ou faire des activités culturelles à des prix modiques.

08/ LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 28 000 €

Mme DAVID. - Je ne vais peut-être pas développer tous les projets de cette association puisque nous en avons parlé très longuement et souvent lors des derniers conseils municipaux. Il est prévu pour 2014 le lancement du centre des arts du cirque et des cultures émergentes. Je sais que nous ne partageons pas tous ici les mêmes idées à ce sujet. Je voudrais quand même souligner que cette association mène de très beaux projets. Nous la retrouvons dans les écoles, les centres de loisirs, la réussite éducative au collège Romain Roland. Elle s'inscrit aussi dans la mise en œuvre d'ateliers participatifs autour du chantier du centre des arts du cirque en y associant les habitants du quartier, un travail en partenariat important.

Elle s'inscrit aussi, de façon très active, dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en animant des temps d'activité périscolaires à la rentrée.

Nous proposons de reconduire la subvention de 2013 à hauteur de 28 000 €.

09/ LE FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS VICTOR HUGO POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 14 000 €

Mme DAVID. - Cette association a un projet qui contribue au logement et à l'accompagnement social des jeunes de 18 à 25 ans.

Évidemment, ces jeunes sont confrontés de plein fouet à la crise. Ils ont de plus en plus de besoins d'accompagnement : accompagnement vers l'emploi, accompagnement vers le logement pérenne à la sortie du foyer. Nous avons beaucoup travaillé avec eux dans le cadre de l'initiative de & Ouais

on étonne.

Cette année, nous devons renforcer le partenariat mais je pense qu'il est important de les soutenir, qu'il est important de soutenir ce type d'hébergement, très proche de Paris alors que, pas très loin d'ici, on "casse" du logement étudiant. Vous aurez compris que je parle de la résidence universitaire d'Antony. Ces jeunes ont besoin d'un logement décent pour travailler et étudier. Nous proposons de soutenir cette association à hauteur de 14 000 €.

Voilà les 7 associations conventionnées.

Nous vous avons transmis tous les documents nécessaires mais ils datent de 2012. Nous proposons de subventionner également 111 associations balnéolaises pour un montant global de 76 040 €.

Il est à noter l'émergence de nouvelles associations à but humanitaire, comme Les Gazelles des Hauts-de-Seine qui vont participer à un marathon au Sénégal en construisant des projets avec Joliot Curie pour un travail d'exposition dont vous avez le détail dans le dossier.

Les ailes du désert, une association de jeunes balnéolais, une association humanitaire qui va participer au 4L Trophy qui aura lieu au Maroc pour amener des fournitures scolaires et sportives aux jeunes marocains qu'ils rencontreront. Ils ont cherché à diversifier leurs fonds. Ils mènent des actions auprès des commerçants, auprès des marchés. Vous avez pu les rencontrer. C'est vraiment une association de jeunes à soutenir.

Nous avons aussi vu la naissance de l'association Retraite sportive de Bagneux qui travaille à développer les pratiques sportives adaptées au temps de la retraite, sans aucune notion de compétition. Cette jeune association très dynamique s'est notamment fait connaître à travers les Noël des retraités. Ils ont de nombreux adhérents depuis ces derniers mois.

Enfin, l'association des associations de Bagneux dont on vous a déjà parlé puisque nous leur avons voté une subvention exceptionnelle, porte le projet du site Internet des associations. Ce sont des bénévoles associatifs qui ont réalisé tout ce travail, qui ont créé cette association. Ils ont besoin d'une petite subvention de fonctionnement.

Je crois que l'on peut se féliciter de la diversité et de la richesse des associations qui sont investies dans les différents domaines : sportif, culturel, social, insertion, les amicales de locataires qui ont de petites subventions mais qui font un travail formidable au quotidien, le domaine de la prévention fortement représenté, la santé, l'animation de la ville, des actions de solidarité et je dois, bien sûr, en oublier.

Le montant global de ces propositions de subventions, que ce soit aux associations conventionnées ou hors conventions, s'élève à 816 236 €.

Vous avez pu remarquer que, comme les autres années, nous avons fait le choix de ne pas attribuer l'ensemble de l'enveloppe. Il nous restera plus de 28 000 € de façon à pouvoir accompagner des projets qui, à aujourd'hui, ne sont pas forcément finalisés et de faire face à des nouvelles demandes.

J'ai terminé ma présentation.

Mme le MAIRE. - Merci Madame Bernadette David.

Y a-t-il des interventions, des questions ?

Mme DARVES-BORNOZ. - Madame, le Maire, faisons-nous comme d'habitude, on intervient association par association ?

Mme le MAIRE. - Si vous le voulez.

Nous commençons par le COMB. Avez-vous des remarques ?

Mme DARVES-BORNOZ. - Comme annoncé dans la présentation, les subventions subissent les

contraintes budgétaires du BP 2014, ce qui, selon la délibération, oblige déjà certaines d'entre elles à diminuer leurs activités.

Il est important de rappeler ce qu'a souligné Mme David, c'est-à-dire que le tissu balnéolais est très actif et très vivant et doit demeurer un élément moteur aussi bien pour la qualité et le cadre de vie que pour le maintien de la proximité et des services rendus par des centaines de bénévoles à leurs concitoyens.

Cependant, compte tenu de ces contraintes budgétaires qui n'iront pas en s'améliorant dans les années à venir, le tissu associatif devra aussi s'adapter et trouver les moyens de son existence.

Nous avons déjà évoqué, lors des précédents débats des conseils municipaux, la nécessité que des associations qui œuvrent pour les mêmes finalités se regroupent pour que les résultats soient beaucoup plus efficaces et que leur action puisse perdurer, la quantité ne faisant pas nécessairement la qualité même si nous savons par expérience que les associations, parfois, ont du mal à travailler ensemble et chacune d'entre elles - et avec le respect que je leur porte - s'imaginant plus à même de porter une action que l'autre.

Ce sera aussi à la nouvelle majorité d'impulser ce mouvement et de l'appuyer pour que perdure le tissu associatif balnéolais.

En ce qui concerne l'attribution des subventions aux associations conventionnées, de manière générale, c'est une politique de reconduction qui a été mise en œuvre même si certaines associations ont vu leur subvention augmenter.

Pour le COMB, il s'agit d'abord de saluer la longévité de ce club qui a fêté ses 80 ans et sa longue histoire dans le développement des activités sportives à Bagneux.

La subvention, vous l'avez dit, est inférieure de moins 14 000 € dus à la réouverture de la piscine. Cependant, il est impératif de constater que l'année 2011-2012 s'est achevée par un déficit de 55 306 €.

Les fonds associatifs sont négatifs à 114 297 € au 31 août 2012, ce qui a déclenché une procédure d'alerte du Commissaire aux comptes. Les charges de personnels, frais d'accompagnement et prestations extérieures, c'est-à-dire le coût global de l'encadrement se montant à 1 013 686 €.

Il est écrit dans le rapport financier que vous nous avez transmis : *"pour mémoire, le budget originel prévoyait un excédent pour cette saison de 40 000 €. Le déficit final de 55 000 € montre donc un écart de 95 000 € avec notre objectif"*. C'est pour cela que nous nous posons des questions quant à la gestion du club qui donne des éléments d'explication quant à la diminution des cotisations (moins 39 500 €), de la diminution des subventions (moins 35 000 €), de l'augmentation des frais d'encadrement (plus 45 000 €), ce qui montre une prépondérance des charges de personnel de près de 58 % selon le rapport financier fourni.

Or, dicit le Président, l'objectif d'avoir un montant des cotisations couvrant la masse salariale n'a pas été atteint.

Ces chiffres alarmants montrent que le club est potentiellement en situation de cessation de paiements, dicit son Président. Il a énoncé des mesures efficaces qui devraient être mises en place par le comité directeur, à savoir : revoir les budgets des sections, une nouvelle hausse de la carte club passant de 40 à 50 €, une indexation des cotisations des sections sur l'inflation, une hausse des frais des fédérations de 30 à 35 €, une suppression des comptes de section et compte unique centralisé et enfin de stopper la spirale d'augmentation des frais de personnel, d'accompagnement et des prestations extérieures.

Comme nous n'avons pas d'éléments sur la situation de 2013, nous aimerions savoir si les dispositions prises par le club et la municipalité ont porté leurs fruits et quelles ont été les actions

menées par la municipalité en ce qui concerne le COMB.

Voilà les questionnements que nous avons sur la subvention de ce soir pour le COMB.

Mme le MAIRE. - Des interventions ?...

Concernant, le COMB, j'ai eu l'occasion de recevoir ce club à plusieurs reprises avec Jean-Max Calice, le maire adjoint au sport, et la directrice du service des sports, Fabienne Baron, sur les difficultés que vous évoquez qui ne sont pas catastrophiques mais qui évidemment me souciaient. D'après les éléments que j'ai eus en ma possession tout dernièrement, les comptes sont à l'équilibre sur l'année 2013. L'Assemblée Générale du club va se tenir prochainement.

Vous avez parlé de la professionnalisation. C'est une réalité de tous les clubs, il y a de moins en moins de bénévoles dans le milieu sportif. Vous avez dû le noter si vous avez pu étudier un peu les comptes. Première raison.

Deuxième raison, aujourd'hui, pour encadrer les enfants, les jeunes, même les adultes en sport, il faut des éducateurs diplômés et qualifiés.

Cela a permis de créer des filières professionnalisantes dans le sport mais cela représente évidemment un coût.

Vous avez évoqué le déficit, certaines sections en ont été la cause principale. Des mesures ont été prises à l'égard de ces sections pour revenir à l'équilibre. Je ne vais pas les citer ici, il ne s'agit pas d'être désagréable et de montrer du doigt une section plutôt qu'une autre.

Je pense que, sur 2013, on obtiendra des résultats beaucoup plus favorables qu'en 2012. Le club a travaillé de manière très serrée sur ces questions.

Vous avez évoqué aussi la baisse, dans le résultat 2012, des subventions pour plus de 30 000 €. Il ne s'agit pas de celles de la ville, mais de celle du CNDS ou du Conseil général des Hauts-de-Seine sur des montants qui ne sont pas très importants mais qui, pour le club, comptent.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le COMB.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 3 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques à émettre sur le CASC ?

Mme DARVES-BORNOZ. - Pour le CASC, j'aimerais tout d'abord apporter des félicitations à la Présidente et aux membres du conseil d'administration qui ont fait l'effort de fournir, cette année, un vrai bilan financier et un rapport d'activité qui ont permis de connaître les différentes actions menées, leur répartition par type d'activités, y compris le nombre de personnes bénéficiaires puisque c'était une demande que je faisais régulièrement année après année.

Je souligne également une gestion prudente du CASC due au déficit qu'ils avaient connu en 2011 puisqu'ils présentent un excédent en 2012 de 57 167 €, ce qui montre bien une bonne gestion des deniers publics tout en ayant eu une année très riche en sorties, spectacles, voyages et je passe les autres loisirs.

Il est à souligner également une forte proportion de personnel de catégorie C et de retraités qui ont bénéficié des activités du CASC et nous les encourageant vivement à poursuivre dans cette voie.

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour la subvention.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 4 : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques sur l'OBS pour lequel la subvention s'élève à 114 530 ?

M. PAUTRAT. - Je ne prends pas part au vote étant donné que je suis au service.

Mme le MAIRE. - D'autres élus ne prennent pas part au vote : moi-même, M. Pautrat, M. Calice et M. Mensah qui est absent, mais il a donné pouvoir.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 5 : ADOPTÉE, LE GROUPE UMP S'ABSTENANT.**

Mme le MAIRE. - Des interventions sur l'ADIB ?

Mme DARVES-BORNOZ. - L'ADIB est déficitaire en 2012 de 8 791 €. Il est d'autant plus important de savoir si son déficit a été résorbé que l'ADIB joue un rôle très important au niveau de l'emploi, de l'insertion et de l'accompagnement social des actions communales et intercommunales, qu'elle finance d'ailleurs.

Mme le MAIRE. - Ce déficit a été résorbé.

Ne prennent pas part au vote : Mme Boudjenah, Mme David, M. Mensah, M. Rousseau et moi-même, les membres du conseil d'administration.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 6 : ADOPTÉE, LE GROUPE UMP S'ABSTENANT.**

Mme le MAIRE. - Le montant proposé pour la régie de quartier est de 25 000 €.

Des questions, des interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

Ne prennent pas part au vote les élus qui siègent au conseil d'administration, à savoir M. Espejo, Mme René-Corail, Mme David, Mme Talla et Mme Meker.

Mme MEKER. - Je n'y suis pas.

Mme le MAIRE. - D'accord.

Ne prennent pas part au vote les élus qui siègent au conseil d'administration, à savoir M. Espejo, Mme René-Corail, Mme David et Mme Talla.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 7 : ADOPTÉE, LE GROUPE UMP S'ABSTENANT.**

Mme le MAIRE. - Des interventions à propos du Plus Petit Cirque du Monde ?

Mme DARVES-BORNOZ. - Puisque nous "traînons" une très mauvaise réputation dès lors qu'il s'agit du Plus Petit Cirque du Monde, je voudrais vous dire que cette association est un exemple de bonne gestion puisqu'elle fonctionne avec plus de 50 % de ses revenus propres, ce qui nous fait dire aujourd'hui que cela devrait ouvrir la voie à bien d'autres structures et associations pour prendre le même chemin.

Mme le MAIRE. - Vous allez donc voter la subvention.

Mme DARVES-BORNOZ. - Comme toujours.

Mme le MAIRE. - Le groupe UMP vote contre.

Mme POURTAUD. - Comme toujours.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☛ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 8 : ADOPTEE MOINS UN VOTE CONTRE, LE GROUPE UMP**

Mme le MAIRE. - Des interventions sur le Foyer des Jeunes Travailleurs Victor Hugo ?

Mme DARVES-BORNOZ. - Cette association était déficitaire en 2012 de 13 000 €. Comme il n'y a pas d'éléments ce soir pour savoir ce qui a été fait, merci de nous éclairer.

Mme MOUTAOUKIL. - Participant au conseil d'administration de cette association, je ne prends pas part au vote, comme d'ailleurs, mon collègue M. Dimbaga.

Pour répondre à la question de Mme Darves-Bornoz, ce déficit de 2012 d'un montant de 13 000 € était conjoncturel.

Il était lié à, d'une part, un conflit prud'homal pas dramatique qui a représenté la somme la plus importante. Un personnel de service, reconnu inapte au travail par la médecine du travail, a fait l'objet d'une rupture de contrat. Il a fait un recours car il a considéré qu'il n'avait pas perçu toutes ses indemnités. Par conséquent, ils ont dû régler cette difficulté qui a coûté de l'ordre de 12 000 €, l'équivalent d'un an de salaire. C'était vraiment pour un non-respect de la procédure. Ils n'ont pas fait appel.

L'autre fait qui explique ce déficit de 13 000 € est également conjoncturel. Il y a eu une infestation de punaises de lit. Comme vous le savez, c'est un fléau dans les habitats collectifs et individuels. Le foyer a été dans l'obligation de mettre en quarantaine des logements, de traiter les meubles, la literie, etc. et de réinvestir dans de nouveaux meubles.

Sur 2013, ces difficultés sont résorbées. C'était vraiment conjoncturel.

Mme le MAIRE. - Ne prennent pas part au vote Mme Moutaoukil et M. Dimbaga qui sont membres du conseil d'administration pour représenter la municipalité.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION N° 9 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SUBVENTIONS MUNICIPALES HORS CONVENTIONS D'OBJECTIFS AUX ASSOCIATIONS

10/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES HORS CONVENTIONS D'OBJECTIFS AUX ASSOCIATIONS BALNEOLAISES POUR L'ANNEE 2014

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'un vote global.

Ne prennent pas part au vote pour le comité de jumelage moi-même et M. Collé, pour Espérance Hauts-de-Seine, moi-même, M. Collet et M. Payen, pour la FNACA, M. Pautrat et pour le syndicat d'initiative, moi-même, M. Espejo et M. Pautrat.

Des questions ?

Mme DARVES-BORNOZ. - Quelques questions, même si, globalement, c'est une reconduction, nous aimerions quand même souligner quelques points sur l'attribution d'augmentations de subventions qui ne nous semble pas ou peu justifiée alors même que d'autres associations qui mériteraient un "vrai coup de pouce" ne les reçoivent pas.

Nous nous posons des questions, par exemple, quant à l'attribution d'une subvention de 700 € au Mouvement de la paix avec pour seule indication le projet 2014, année de commémoration de la guerre, libération Jaurès. De même, nous nous interrogeons sur le montant de subvention de 700 € de fonctionnement des Amis des Chats Libres de Bagneux, le plus du double de 2013, sachant que cette même association a perçu une subvention exceptionnelle de 1 000 € en 2013.

Nos interrogations nous conduisent également à vous demander pourquoi l'association ASPE qui œuvre en faveur de l'accompagnement des chômeurs et qui demande une aide complémentaire de 1 000 € destinée à acheter du matériel informatique et des fournitures pour répondre à la forte demande qu'elle enregistre, qui permettait d'améliorer l'accès en libre-service et de créer un poste supplémentaire n'a pas eu d'effet.

Si l'on regarde les chiffres, pour mieux comprendre le travail de cette association, depuis sa reprise en 2010, plus de 560 personnes ont été accueillies avec une augmentation de 50 % des visites par rapport à 2012, soit près de 1 800 actes réalisés en 2013 et d'actions de CV, lettre de motivation, recherche d'offres et mise en adéquation et je passe les autres actions.

Je souligne également que la majorité des visiteurs sont des femmes habitant à Bagneux dans les tranches d'âge de 36-45 ans et de plus de 45 ans.

Les rapports d'activités 2011-2012 et les premiers chiffres de 2013 montrent un travail de fond accompli uniquement par des bénévoles.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme DAVID. - Concernant le Mouvement de la paix, l'an dernier, cette association n'a pas demandé de subvention mais, traditionnellement, on leur en attribue une.

Ils participent énormément au travail de mémoire, aux commémorations. Cette année, ils envisagent de travailler sur le centième anniversaire du début de la guerre de 14-18 en partenariat avec les villes et les écoles. L'administration commence à monter un projet pour célébrer ce centième anniversaire. Il nous a semblé utile de les soutenir à cette hauteur.

Pour les Chats Libres, nous avons déjà eu un peu ce débat au moment de la subvention exceptionnelle attribuée en fin d'année qui était justifiée par leur déménagement notamment avec un besoin de réaménager leurs locaux de façon à accueillir les chats.

Je rappelle qu'ils font un travail considérable de prévention pour les chats. Ils les stérilisent, ils les soignent. Cela évite la multiplication des chats dans notre ville. Ils ont augmenté leur travail de façon importante, ils soignent les chats dans toute la ville.

Avec la subvention qu'ils percevaient traditionnellement, ils ne pourraient pas avoir l'activité à cette hauteur-là, tout en sachant qu'ils s'engagent aussi à augmenter les différentes ressources qu'ils peuvent avoir puisqu'ils essaient de développer le gardiennage des chats pendant les vacances, notamment pour essayer de diminuer les abandons dans ces périodes.

Pour l'ASPE, je partage un peu votre avis si ce n'est qu'il y a une petite histoire. Lorsque l'ASPE a quitté les locaux situés autour de la Fontaine Gueffier, ils ont aménagé dans les locaux associatifs des Cuverons, à cette époque, ils ont eu une baisse considérable de charges puisque le loyer auprès de la Semaba est plus que préférentiel puisque c'est un loyer associatif de 50 € par mois hors charges évidemment.

Leur charge a été diminuée de façon considérable.

À ce moment, bien que n'ayant pas d'augmentation d'activité, on avait choisi de maintenir leur subvention. Pour cette année, on l'a maintenue en tenant compte du fait qu'indirectement depuis, quelques années, ils ont une augmentation considérable d'un quart à peu près de leur subvention par leur diminution considérable de loyer.

Je n'ai plus les chiffres en tête, je vous les donnerai à l'occasion.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme POURTAUD. - Le tissu associatif dans une ville est un lien social très important qu'il faut

toujours privilégier et conserver. Il faut saluer le travail de tous les bénévoles qui sont dans ces associations. Cependant, à Bagneux, il y en a beaucoup. C'est vrai. On peut s'interroger sur l'attribution des subventions, mais on ne va pas faire cela à cette heure. Je ne reviendrai pas sur chacune, ce serait beaucoup trop long.

Je m'arrêterai juste sur l'association Les Amis des Chats Libres, la subvention a beaucoup augmenté.

Je pense qu'il faut toujours maintenir le lien associatif dans une ville. C'est très important.

Mme le MAIRE. - Nous allons passer au vote.

Je ne reviens pas sur les élus qui ne prennent pas part au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie. C'est un événement ce soir !

Mme MOUTAOUKIL. - Les chats vous remercient !

Mme le MAIRE. - C'est un vote important puisqu'il s'agit d'aider nos associations qui font vivre le tissu local de notre ville et qui participent activement à la convivialité au vivre ensemble. Il est important de pouvoir les soutenir et les aider surtout qu'il y a une crise du bénévolat. Trouver des bénévoles qui s'investissent pour la vie de leur ville ou de leur quartier n'est pas forcément le plus simple.

Merci à eux.

SUBVENTIONS

11/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA FETE DES ASSOCIATIONS ET DU SPORT

Mme le MAIRE. - Je propose de passer rapidement.

C'est une autorisation que vous me donnez à déposer les dossiers de subventions. Je crois que vous en serez tous d'accord. Cette fête aura lieu le 21 juin.

Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

12/ VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU MEMORIAL AFN 92

Mme ROGER. - "L'association "Mémorial AFN 92", fondée en 2009, regroupe sept associations départementales de combattants et de victimes de guerre des Hauts-de-Seine parmi lesquelles la FNACA et la ... (?) avec lesquelles la municipalité a d'excellentes relations en vue de coordonner leur participation à l'édification d'un monument à la mémoire des 360 soldats originaires des Hauts-de-Seine, morts pour la France au cours de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc de 1952 à 1962.

La ville propose de soutenir, comme elle l'a toujours fait, ces associations dans leur travail de mémoire.

Ce monument permettrait de rendre hommage aux victimes de ces combats qui ont connu l'horreur de cette période sombre.

Ce souvenir douloureux, ainsi symbolisé, nous rappellerait l'urgence et la nécessité de poursuivre le développement de la culture de paix au XXIème siècle.

22 villes du département et le Conseil général des Hauts-de-Seine ont confirmé leur participation à l'installation de ce monument.

L'AFN 92 souhaite que la participation des villes soit proportionnelle à leur population et propose de la fixer à 6 centimes par habitant.

Nous proposons de suivre cette demande et donc d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 400 €.

Ce projet est fortement soutenu par le comité local de la FNACA dont plusieurs membres ont tenu à assister à notre délibération ce soir et qui ont exprimé leur souhait à deux reprises notamment, lors de la dernière assemblée générale en octobre et de leur récent banquet il y a une semaine."

Je voudrais enfin vous signaler une petite erreur dans la délibération.

À l'article 1, le montant est de 2 400 € et non pas de 2 300 €.

Mme le MAIRE. - Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UNE ABSTENTION (MME SEISEN)**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie pour le soutien à cette demande.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

13/ ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR LES ANNEES 2010 A 2013

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TARIFS

TARIFS NON BASES SUR LE QUOTIENT FAMILIAL

SPORTS

Mme le MAIRE. - Nous avons toute une série de tarifs.

14/ ACTIVITE GYMNASTIQUE SENIORS

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE UMP**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

15/ DROITS DE STATIONNEMENT CAMPING A LA TRINITE-SUR-MER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE UMP**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

16/ REPAS DES COMMENSAUX A LA TRINITE-SUR-MER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE UMP**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

17/ PLATS CUISINES A LA TRINITE-SUR-MER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE UMP**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

RESTAURATION**18/ VENTE DE REPAS CONFECTIONNES PAR LA CUISINE CENTRALE POUR LES ASSOCIATIONS**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE UMP**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

JEUNESSE**19/ SORTIE SPECIFIQUE A LA JOURNEE OU A LA DEMI-JOURNEE "DECOUVERTE"**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE UMP**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

20/ UTILISATION ET ACTIVITES DES STUDIOS DE MUSIQUE LA CHAUFFERIE

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une revalorisation des tarifs.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE UMP**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

JEUNESSE/CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS

21/ PARTICIPATIONS FAMILIALES RELATIVES AUX WEEK-ENDS JEUNES 18-25 ANS CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE UMP**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS

22/ PARTICIPATION ANNUELLE AUX FRAIS POUR LES ACTIVITES DE SOUTIEN SCOLAIRE, ALPHABETISATION ET ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE UMP**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

23/ BILLETTERIE POUR LES INITIATIVES PONCTUELLES

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE UMP**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

24/ PARTICIPATION AUX SORTIES ET SEJOURS EN DIRECTION DES FAMILLES

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE UMP**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

CITOYENNETE

25/ APPROBATION DES ACTIONS PROPOSEES - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CUCS

Mme le MAIRE. - Il faut peut-être en dire quelques mots, Madame David.

Mme DAVID. - Dans ce rapport, vous avez un bilan financier pour 2013.

Vous avez pu voir que l'État a financé les actions balnéolaises à hauteur de 279 600 €, soit une baisse importante de pratiquement 8 %.

Le Conseil général nous a attribué une enveloppe de 239 552 €, à la même hauteur que l'année précédente.

Le Conseil général nous a attribué, pour les actions Alliances Urbaines et Si t'es Môme, une enveloppe de 18 520 € et 9 000 € pour les deux actions portées par l'Atelier Santé Ville comme en 2012 et 30 000 € - on en avait parlé - dans le cadre de l'appel à projet "e-inclusion" pour l'action "en plein quartier - en plein cadre" pour une durée de 2 ans. Ce projet est porté dans le sud par un partenariat avec la chaîne demain TV qui va suivre l'évolution du quartier sud en faisant participer les habitants à des ateliers d'écriture, de tournage, etc.

Les perspectives 2014 sont effectivement difficiles à anticiper puisque, pour la troisième année consécutive, l'État a annoncé un calendrier d'instruction des dossiers très rapproché.

Il avance toujours son calendrier de dépôt des dossiers. Il demande de plus en plus de justificatifs, de plus en plus difficiles à fournir par les associations. C'est ce que l'on a surtout soulevé en commission municipale. C'est un avis partagé par l'ensemble des commissaires.

Cette année, la nouveauté est que le programme de réussite éducative était à déposer en même temps que le programme CUCS.

Le dialogue de gestion aura lieu le même jour, mais pas au cours de la même séance, avec la sous-

préfète qui vient juste d'être nommée Mme Trimouille en remplacement de M. De Reboul.

La lettre de cadrage concernant les données financières note que la dotation nationale sera au mieux maintenue mais que les rééquilibrages initiés l'an dernier entre communes vont continuer.

Elle annonce également le transfert de certaines actions CUCS concernant la prévention de la délinquance vers un financement du fonds interministériel de la prévention de la délinquance, ce qui avait été proposé l'an dernier, mais ces actions n'avaient pas été subventionnées comme celle sur la prévention des violences faites aux femmes.

Le Conseil général ne nous a pas donné son calendrier d'instructions. Il a maintenu sa date de dépôt des dossiers au 14 janvier. Nous ne savons toujours pas quand l'arbitrage aura lieu.

La lettre du Conseil général annonce que les actions relevant de la parentalité seront prises en charge dans le cadre des contrats locaux de sécurité.

En gros, elle ne veut plus subventionner les petites associations comme elle le dit depuis l'an dernier.

Le Conseil Régional ne nous a pas informés ni de son calendrier ni de l'évolution de son enveloppe mais, souvent, la région fonctionne avec les appels à projets.

La programmation 2014 est une programmation essentiellement de reconduction.

Toutes les actions ont été déposées en temps et en heure par les services et les associations, ce qui est un exploit. Ils ont dû travailler dans des délais très brefs.

Au total, 46 actions ont été déposées : 19 sont portées par 14 associations et 27 par les services municipaux.

Nous avons proposé une programmation à hauteur de 293 700 € pour le Conseil général et une offre d'actions à hauteur d'une enveloppe de 457 400 € pour l'État.

Il y a quelques actions nouvelles.

Deux sont portées par le CSC Gueffier, l'une d'elles est intitulée Rencontre entre audiovisuel et culinaire dont vous avez pu voir le descriptif des actions dans les fiches que nous vous avons transmises. Elle travaillera évidemment sur la confection de recettes en lien avec les Jardins Potagers notamment. Y seront associés des vidéos, tout un travail autour de la cuisine et de la vidéo.

L'autre action portée par le CSC Gueffier est intitulée Mobilité et Mixité dans les quartiers par le sport. À partir d'ateliers sportifs existants, il s'agit d'inciter les jeunes à se déplacer, à découvrir d'autres activités et d'autres horizons.

On sait très bien que les jeunes de certains quartiers ne vont pas au-delà de leur quartier. Le CSC se propose de mener cette action pour les amener vers d'autres horizons.

Le CSC Prévert porte une action qui s'appelle ville en valise, une animation pour les enfants et les jeunes du quartier nord, visant à les sensibiliser sur les changements liés aux différents grands projets du quartier avec l'arrivée du métro et tous les projets urbains de ce quartier.

Une autre action est portée par l'association Mimesis : auteurs, acteurs de projets portés. À partir de projets individuels, elle va vers une construction collective de ce projet.

Voilà pour les nouvelles actions. Comme je l'ai dit, ce sont des reconductions d'actions.

La nouveauté pour l'État est de lier étroitement la programmation CUCS à la celle du programme de réussite éducative.

Ces deux projets sont vraiment mis en parallèle cette année.

Les actions CUCS se situent en plus dans un cadre collectif, contrairement aux actions du programme de réussite éducatif qui privilégient le suivi individuel des enfants.

Le CUCS a un avantage par rapport à la réussite éducative, il permet de sortir des limites d'âge et d'assurer la continuité du soutien entre enfance et jeunesse.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DU MODEM**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE UMP**

26/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA STSPD (STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE)

M. PAYEN. - "La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Bagneux a été signée le 11 avril 2012 par la Préfecture et le Parquet des Hauts-de-Seine, l'Éducation nationale, le Conseil général et la ville pour une durée de 3 ans.

Depuis 2011, nous sollicitons des subventions du Conseil général des Hauts-de-Seine et de l'État au titre des actions de prévention et de lutte contre la délinquance menées par la ville.

En 2011, nous avons obtenu :

✚ 21 500 € du Conseil général pour 4 actions :

- permanence d'accueil, d'information et d'orientation pour les femmes victimes de violences (4 000 €)
- Bus citoyen (5 000 €)
- Formation des travailleurs sociaux et bénévoles sur les violences faites aux femmes (2 500 €)
- Poste de coordonnateur (10 000€)

✚ 1 500 € de l'ACSÉ pour une action de soutien à la parentalité

En 2012, nous avons obtenu :

✚ du Conseil général, 6 854 € pour 3 actions :

- poste de coordination (1 854 €)
- bus citoyen (5 000 €)
- report des crédits 2011 (4 000 €) pour la permanence d'accueil, d'information et d'orientation pour les femmes victimes de violences qui n'avait pu être menée en 2011.

✚ l'État, 3 000 € pour 2 actions

- Formation des travailleurs sociaux et bénévoles sur les violences faites aux femmes (1 500 €)
- soutien à la parentalité (1 500 €)

En 2013, nous avons obtenu :

✚ du Conseil général, 10 000 €

- poste de coordination (10 000 €)

- le report des subventions 2012 pour le bus citoyen, les permanences d'accueil droit de la famille dans les CSC et la formation des professionnels sur le traitement des violences faites aux femmes car l'absence de coordinateur prévention/sécurité en 2012 a empêché la réalisation de ces actions,

✚ de l'État au titre du FIPD, 3 000 €

- pour une action portée par l'OBS visant à sensibiliser les jeunes générations aux droits et devoirs et à agir avec les publics respectifs pour faciliter le dialogue intergénérationnel.

Après avoir été interpellé par Mme le Maire de Bagneux suite au refus de financement des autres demandes de subvention au titre du FIPD, M. le Préfet des Hauts-de-Seine a précisé dans un courrier en date du 16 septembre 2013 que "le FIPD ne finance pas de poste de coordonnateur dans le département" et concernant la permanence dans les CSC, qu'il n'y aurait pas de financement "parce que les financements consacrés à cette thématique prioritaire sur le FIPD [violences faites aux femmes] sont déjà très importants en 2013, à travers notamment le soutien aux actions conduites par l'Escale et le centre Flora Tristan".

Pour 2014, 5 actions ont été déposées début janvier auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine et de la Préfecture au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) :

- Poste de coordination STSPD-CLSPD,

- Bus citoyen,

- Permanence d'accueil, d'information et d'orientation pour les femmes victimes de violences, en reconduction des crédits,

- Formation/sensibilisation des professionnels et bénévoles de la ville de Bagneux à la problématique des violences conjugales (faites aux femmes).

- Action de l'OBS visant à sensibiliser les jeunes générations aux droits et devoirs, agir avec elles afin de faciliter le dialogue intergénérationnel

Par ailleurs, il faut noter que, pour la première fois en 2013, les actions déposées sur la thématique "prévention de la délinquance" des CUCS ont été financées sur les crédits du FIPD. C'est ainsi que l'action de l'OBS citée plus haut a été financée dans le cadre du FIPD et non des CUCS. L'année 2013 aura été, comme prévu, une année de réactivation des actions de prévention et de leur suivi.

Ainsi, le CLSPD s'est réuni le 26 février 2013 et un grand nombre de rencontres de partenariat ont eu lieu : RATP, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, ASE, Club Relais, club de prévention pour la ville, en plus des rencontres mensuelles du Commissaire avec les élus.

En 2014-2015, la convention entre la Police nationale et la Police municipale devra être revue, précédée par un diagnostic local de sécurité sur la ville.

Il s'agit donc d'autoriser Mme le Maire :

- à déposer ces projets et solliciter des subventions auprès des différents financeurs

- à signer d'éventuelles conventions avec les collectivités partenaires pour la mise en œuvre et le financement de ces actions."

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UNE ABSTENTION (LE GROUPE UMP)**

27/ APPEL A PROJET ACCOMPAGNEMENT AU DIAGNOSTIC POUR LA MISE EN ŒUVRE DE STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE 2014 AVEC LA REGION

M. PAYEN. - "Une convention de coordination de la Police municipale et les forces de sécurité de l'État a été signée entre la ville de Bagneux, la Préfecture des Hauts-de-Seine et le Procureur de la République, le 12 décembre 2005.

Elle était signée pour 5 ans et renouvelable, au-delà, d'année en année par tacite reconduction.

Compte tenu de l'évolution du paysage institutionnel depuis 2005, il est utile que la ville prenne l'initiative d'un renouvellement de cette convention.

Cependant, le décret 2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de police municipale modifiant l'article R 2212-1 du CGCT impose désormais préalablement à toute convention la réalisation d'un diagnostic local de sécurité.

Par ailleurs, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance signée pour 3 ans, le 11 avril 2012, devra être renouvelée en 2015.

Pour ces deux raisons, la réalisation en 2014 d'un diagnostic local de sécurité sera d'une grande utilité pour la détermination, par la ville de Bagneux, de sa politique municipale de prévention de la délinquance, de sécurité et de tranquillité publique.

Le 10 janvier 2014, M. Kachouri, vice-président du conseil régional d'Île-de-France informait les collectivités locales du lancement d'un appel à projets "Accompagnement au diagnostic pour la mise en œuvre des stratégies territoriales de sécurité" dans le cadre du dispositif régional "Médiation-Prévention-Protection" du 16 février 2012.

Pour être éligible, le projet doit répondre à un certain nombre de conditions qui rencontrent complètement les orientations municipales en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.

De plus, Les dossiers des territoires franciliens classés en ZSP (zone de sécurité prioritaire) ou faisant l'objet d'un PRU (projet de rénovation urbaine) ou d'un CUCS (Contrat Urbain de Cohésion sociale) seront examinés en priorité.

Le dossier doit être déposé au plus tard 28 février 2014.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal :

- d'engager la réalisation d'un diagnostic local de sécurité en 2014
- de déposer un dossier de candidature à l'appel à projets précité afin de financer la mise en place d'un diagnostic local de sécurité
- d'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération."

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ADHESION

28/ PRISE EN CHARGE DE L'ADHESION AU FORUM FRANÇAIS SECURITE URBAINE (FFSU)

Mme le MAIRE. - Nous n'entrerons pas dans le détail. Mme Marchand-Prochasson se rend régulièrement au Forum Français Sécurité Urbaine. Elle nous a demandé d'y adhérer pour continuer à bénéficier, ce qui est normal, de leurs réunions, de leur groupe de travail, etc.

Je pense qu'il n'y a pas de souci ?...

(Aucun.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

JUMELAGE

29) ACCEPTATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION DOULEURS SANS FRONTIERES (DSF) VISANT UNE PRISE EN CHARGE ADAPTEE DES ENFANTS ET FAMILLES EN SOUFFRANCE DANS PLUSIEURS ETABLISSEMENTS DE L'ENFANCE ET LA PETITE ENFANCE A VANADZOR ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - On a une convention à passer avec cette association. Nous avons déjà évoqué cette délibération. Je crois que c'est la troisième année consécutive que nous votons cette délibération.

Nous vous proposons de renouveler l'action avec eux. Nous avons chaque fois un bilan.

De remarques ?

Mme POURTAUD. - Nous nous abstiendrons, nous ne savons pas comment sera fait l'avenir.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UNE ABSTENTION (LE GROUPE UMP)**

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

30/ ACCEPTATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE MISE EN FOURRIERE AUTOMOBILE, ENLEVEMENT, GARDIENNAGE ET RESTITUTION DES VEHICULES

M. PAYEN. - "L'enlèvement des véhicules en stationnement gênant ou abusif, ainsi que des épaves, est une nécessité pour préserver la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique mais aussi permettre l'utilisation normale des voies ouvertes à la circulation.

Lors du Conseil municipal du 25 juin 2013 a été validé le principe de délégation de service public pour l'exploitation du service de mise en fourrière de véhicules pour la commune de Bagneux.

Une procédure de délégation de service public a donc été lancée en 2013 pour une période de 5 ans.

Trois candidats ont présenté leur candidature et ont été convoqués pour des négociations le 13 novembre 2013.

Ces négociations ont fait l'objet de procès-verbaux, envoyés aux candidats chacun pour leur dossier. Ceux-ci ont fait connaître, en retour, leurs remarques éventuelles dans les délais impartis."

Les trois dossiers ont été traités avec une parfaite équité.

"L'analyse des propositions fait ressortir la candidature de la société SNCDR qui propose une solution complète de prise en charge du service public de mise en fourrière automobile, enlèvement, gardiennage et restitution des véhicules sans frais pour la ville.

De plus, une redevance est proposée par la SNCDR à hauteur de 5 % du CA HT, reversée à la ville chaque année.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer la délégation de service public de mise en fourrière automobile, enlèvement, gardiennage et restitution des véhicules à la société SNCDR et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de délégation de service public."

Je précise que toute société qui n'a pas été retenue, qui ne serait donc pas satisfaite par cette décision, a la possibilité d'engager un recours si elle le souhaite.

J'ajoute que le rapport d'analyse des trois candidatures a été adressé à l'ensemble des Conseillers qui siègent ce soir au Conseil municipal.

Mme DARVES-BORNOZ. - Lors de la réunion de la commission de mercredi soir, nous nous sommes attardés sur cette DSP. L'ensemble des commissaires s'est félicité unanimement sur la conduite de cette opération qui a mené à cette délégation de service public qui a été, selon les services, un premier pas vers de nouveaux modes de collaboration entre le service public et le service privé. Nous y avons trouvé une réelle valeur ajoutée compte tenu du travail réalisé.

Cependant, vous n'êtes pas sans savoir que ce soir un élément nous a été remis au début du Conseil municipal.

En lisant rapidement les documents puisque j'en prends connaissance comme tout le monde, quand on dit que le site situé rue de Clamart n'a pas d'agrément de gardien de fourrière avec une réponse de l'administration, on aimerait être un peu éclairé sur cette délégation de service public.

M. PAYEN. - Les agréments sont délivrés par la préfecture. Leur validité territoriale est le département. La société SNCDR a des sites agréés sur le département des Hauts-de-Seine.

Mme DARVES-BORNOZ. - Cependant, la réponse apportée est assez laconique : *"le site situé rue du Fort à Clamart n'a pas reçu d'agrément "fourrière"*.

Mme POURTAUD. - Effectivement, ce n'est pas très clair.

Monsieur Payen, pouvez-vous nous expliquer pourquoi, ce soir, ce document nous est remis ? Serait-ce parce que certains aspects seraient à éclaircir ?

M. CASTILLO. - Quelques précisions sur ce site : trois sociétés ont répondu dont deux groupements de sociétés. La société SNCDR est un groupement avec AD2R, cette dernière présentant son site de Clamart comme un site en cours d'agrément. Leur demande a été rejetée une première fois.

Ce site de Clamart devrait permettre d'accueillir une partie des voitures balnéolaises puisque la société SNCDR a plusieurs sites agréés dans le département qui peuvent accueillir les voitures balnéolaises.

À ce jour, le site de Clamart n'est pas agréé. Ils sont en démarche auprès de la préfecture.

Pour le moment, aucune voiture ne peut être délogée sur le site de Clamart mais elles peuvent l'être sur d'autres sites de fourrière agréés puisque l'agrément est départemental. Ce n'est pas un agrément pour une fourrière pour une ville.

M. MARTIN. - Pouvez-vous nous citer les sites agréés ? On nous parle d'un site à Gennevilliers. Si les gens doivent aller chercher leur voiture à Gennevilliers... Avez-vous des précisions sur les sites ?

M. CASTILLO. - À ma connaissance, la société SNCDR a plusieurs sites sur le département dont le site de Gennevilliers, de la même manière que l'autre concurrent, notamment la société Moncassin, a plusieurs sites agréés sur le département. Il y en a un à Bagneux.

Pour la Société Moncassin, d'après les explications, les voitures ne resteraient pas toute la durée de la rétention à Bagneux. Elles seraient envoyées sur le site de Clichy.

Il y a une gestion. Il n'y a aucune contestation sur la proximité de la Société Moncassin par rapport à la ville puisqu'ils ont un site agréé sur Bagneux. Étant donné que nous venons de répondre à la Société devant leur premier recours précontentieux, le fait qu'il y ait une fourrière sur la ville ne peut pas exclure les autres candidats, sinon, nous serions dans une position illégale, il y aurait

défaut de concurrence dans cette affaire.

Nous vous communiquerons la liste des sites agréés de chaque candidat avec l'adresse de chaque site.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

Je rappelle que ce dossier est examiné par les élus en commission d'appel d'offres. Cette commission d'appel d'offres est ouverte à tous les groupes du Conseil municipal comme c'est le cas pour toutes les commissions d'appel d'offres depuis le début de ce mandat, je le reprecise.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Mme DARVES-BORNOZ. - Pourrais-je dire un mot sur cette abstention ?

Mme le MAIRE. - Oui, mais je n'ajouterais rien car une procédure contentieuse est en cours.

Mme DARVES-BORNOZ. - Nous avons eu une présentation très intéressante de ce dossier en commission. Nous avons souligné le caractère de cette DSP. Personnellement, en tant que commissaire, j'ai souligné qu'un vrai travail avait été mené puisque, pour une fois, un service est rendu à la municipalité avec un apport numéraire.

Je regrette que ces éléments n'aient pas pu être donnés. Ils nous auraient permis d'avoir une plus grande lisibilité sur la délibération. C'est pour cela que nous nous abstenons.

Mme le MAIRE. - Je pense que ces éléments ont été donnés en commission municipale.

M. CASTILLO. - Ils sont au bas de la page 2 du rapport d'analyse qui a été soumis à la commission et que vous avez tous reçu en tant que membres du conseil et en tant que commissaires. Je vous invite à vous y reporter.

Bien évidemment, nous avons dit depuis le début qu'AD2R était en cours d'agrément.

Mme DARVES-BORNOZ. - Cela n'a jamais été dit.

M. ROUSSEAU. - ...

Mme le MAIRE. - Monsieur Rousseau, on demande la parole comme ailleurs ! Ce n'est pas parce qu'il y a du public dans la salle qu'il faut faire du zèle.

Allez-y.

M. ROUSSEAU. - S'il vous plaît, Madame le Maire. Nous sommes évidemment favorables à cette délégation de service public, telle que cela nous a été présenté en commission, puisque cela fait des années que l'on se bat là-dessus. On sait que l'organisation que l'on avait sous le précédent prestataire nous coûtait très cher.

Là, effectivement, les 5 % reviennent à la ville.

Je suis d'accord, Monsieur Castillo, le site de Clamart a été cité, mais je ne crois pas avoir entendu dire au cours de la discussion que le site était en cours d'agrément. C'est la précision que je souhaitais apporter. Évidemment, c'est dans le document, je l'avais lu attentivement ce soir-là.

Notre abstention s'explique par le doute levé ce soir.

Merci.

Mme le MAIRE. - On va tenter de vous croire.

Je signale juste que l'opposition municipale a un siège à la commission d'appel d'offres. Si vous aviez été présents, vous auriez eu tous les éléments. Puisque ce dossier vous semble extrêmement important, il ne fallait pas rater cette commission d'appel d'offres à laquelle vous n'avez jamais siégé en 6 ans de mandat.

Mme POURTAUD. - J'en ai donné les raisons, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Sans commentaire.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE DU MODEM ET LE GROUPE UMP**

GARANTIES COMMUNALES

31/ DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SEMABA POUR LE REAMENAGEMENT DU PRET DE 9 000 000 € CONTRACTE AUPRES D'ARKEA, DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION DES EMPRISES FONCIERES NECESSAIRES AU PROJET DE BUREAUX DANS LA ZAC VICTOR HUGO (ILOT 1) – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE PRET ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - C'est une garantie communale que nous avons déjà votée sur laquelle nous faisons une extension de l'annuité. Ce n'est pas une nouvelle garantie communale.

Des remarques ?...

Mme POURTAUD. - Ce n'est pas une nouvelle garantie communale, Madame le Maire ?

Mme le MAIRE. - Non, c'est une garantie communale que nous avons déjà votée sur laquelle nous étendons les annuités à la demande de la SEMABA, pas à la nôtre, qui a négocié avec son prêteur Arkéa.

Nous avons déjà délibéré.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DU MODEM ET LE GROUPE UMP**

Mme le MAIRE. - Aucun des administrateurs de la Semaba ne participe au vote : Mme Talla, Mme Boudjenah, M. Mensah, M. Besson, Mme Seisen, Mme Darves-Bornoz, Mme Nunes et M. Napoléone qui n'est pas là.

32/ DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE DOMAXIS POUR DEUX EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 8 430 024 € A CONTRACTER AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINES A FINANCER L'ACQUISITION DES LOGEMENTS ICADE DE LA RESIDENCE LA PIERRE PLATE A BAGNEUX (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° DEL_20100518_06 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2010)

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?... Ce sont des garanties que l'on a déjà données et qui sont, là aussi, réaménagées en fonction de prêts. C'est à notre avantage, les sommes sont moindres que les garanties communales que nous avons accordées.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE DU MODEM ET LE GROUPE UMP**

33/ DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE DOMAXIS POUR DEUX EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 1 927 344 € A CONTRACTER AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINES A FINANCER L'ACQUISITION DES LOGEMENTS ICADE DE LA RESIDENCE LA FONTAINE A BAGNEUX (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°DEL_20100518_05 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2010)

Mme le MAIRE. - Ces emprunts que nous avons déjà donnés sont revus à la baisse.

Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE DU MODEM ET LE GROUPE UMP**

34/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DEL_20100518_08 DU 18 MAI 2010 ACCORDANT LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE DOMAXIS POUR TROIS EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 9 587 230 € CONTRACTES AUPRES DU CREDIT FONCIER, DESTINES A FINANCER L'ACQUISITION DES LOGEMENTS ICADE DE LA RESIDENCE LA PIERRE PLATE A BAGNEUX – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20110927_19 MODIFIANT LA DELIBERATION N° DEL_20100518_08 DU 18 MAI 2010

Mme le MAIRE. - Les emprunts sont, là aussi, sont revus à la baisse.

Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE DU MODEM ET LE GROUPE UMP**

35/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL_20110927_20 DU 27 SEPTEMBRE 2011 ACCORDANT LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE DOMAXIS POUR TROIS EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 23 167 127 € A CONTRACTER AUPRES DU CREDIT FONCIER, DESTINES A FINANCER L'ACQUISITION DES LOGEMENTS ICADE DE LA RESIDENCE LE PRUNIER HARDY

Mme le MAIRE. - Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE DU MODEM ET LE GROUPE UMP**

AMENAGEMENT URBAIN

COMMERCE

36/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS, DELEGATION HAUTS-DE-SEINE, SUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ET D'ANIMATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT BALNEOLAIS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme BOUDJENAH. - En l'absence de Christian Mensah, je vous présente cette délibération.

Vous avez sous les yeux le rapport sur cette convention de partenariat.

Tandis qu'une partie des subventions demandée au titre du FISAC se profile de nouveau, - ces subventions nous ont permis de faire aboutir plusieurs opérations de rénovation des vitrines commerciales - qu'une étude globale sur le commerce menée par le bureau d'études Intencité à laquelle prend part la CCIP Hauts-de-Seine est en cours et compte tenu des échéances importantes qui se profilent pour les commerçants notamment l'obligation de se mettre aux normes accessibilité au 1er janvier 2015, ce soir, il vous est proposé d'approuver cette nouvelle convention, définissant les actions partenariales engagées avec la CCI pour l'année 2014.

Vous avez le détail des missions :

- structuration et le développement d'une association de commerçants,
- sensibilisation des commerçants et la réalisation de diagnostics sur l'accessibilité,
- coordination de l'opération "Ecos-défis des commerçants", notamment concernant le traitement et le stockage des déchets,
- accompagnement à l'animation commerciale départementale "J'aime mon commerce",
- participation au club des managers du commerce des Hauts-de-Seine,
- réunion publique spécifique autour notamment des perspectives sur le développement du commerce à Bagneux.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?

Mme DARVES-BORNOZ. - "J'aimerais simplement dire que les précédentes conventions, nous les avons soutenues, mais j'aimerais quand même souligner que la commission de structuration et de développement d'une association de commerçants à Bagneux demeure un préalable indispensable à toute mission de dynamisation du commerce à Bagneux.

Devant le turnover constaté ces dernières années à la présidence de cette association, il est encore permis de se poser la question du diagnostic quant aux dysfonctionnements répétés et les moyens réels qui seront mis en œuvre pour lui permettre de fonctionner naturellement.

Par ailleurs, il nous semble aussi que, dans la liste des actions prévues, programmer une réunion publique spécifique autour des perspectives de développement du commerce à Bagneux nous semble largement prioritaire pour permettre aux commerçants existants mais aussi à tous ceux qui voudraient investir sur Bagneux dans la perspective des mètres carrés de commerce à venir.

Nous ne sommes pas convaincus que l'intervention de la CCI ait amélioré le commerce à Bagneux et, contrairement aux années précédentes, nous nous abstiendrons sur cette convention.

Mme le MAIRE. - Des remarques ?...

(Aucune.)

Je voudrais répondre sur le turnover à la présidence de l'association. Je suis Maire depuis 2004. J'ai

connu deux présidents d'association, ce qui n'est finalement pas si important. Le premier Président est resté relativement longtemps. Cela a été moins le cas pour le deuxième. C'est ce que peuvent connaître d'autres communes.

J'ajoute que la CCI est en train d'essayer de retravailler avec des commerçants volontaires pour reconstituer une association de commerçants et trouver surtout quelqu'un qui accepte de la présider et de l'animer.

Je regrette votre vote.

La CCIP fait un vrai travail d'accompagnement des commerçants. Le contexte n'est pas forcément facile en ce moment avec les questions de crise économique, de turnover dans le commerce puisqu'un commerce en moyenne a 5 ans de vie en Région parisienne. C'est court. Cela complexifie le travail de la chambre de commerce qui essaie, je crois, d'accompagner les collectivités et les commerçants qui sont en cession ou en reprise comme ils peuvent le faire.

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE DU MODEM ET LE GROUPE UMP**

ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO

37/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR DETACHEMENT PARCELLE AFIN DE CONCRETISER LA CESSION A LA SEMABA DES PARCELLES N° 8, N°12, N°13, N°14 SISES 47-49 AVENUE HENRI BARBUSSE

Mme le MAIRE. - Des questions ?...

(Aucune.)

Cela ne fait pas débat.

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DU MODEM**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE UMP**

38/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC EAU DE PARIS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER – AMENAGEMENT DES ILOTS 2 ET 3

Mme le MAIRE. - Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CLOS RICHELIEU – 4-8 RUE DES FOSSES

39) APPROBATION DE L'ACQUISITION DE TROIS PARCELLES DE TERRAIN ET DE LA CONSTITUTION DE SERVITUDES DE VUE ET NON ALTIUS TOLLENDI GREVANT DEUX PARCELLES DE TERRAIN

SITUEES 4 A 8 RUE DES FOSSES

Mme le MAIRE. - L'assemblée générale des copropriétaires a donné son accord pour la rétrocession de ces parcelles auprès de la ville pour un montant de 7 200 €, conformément à l'estimation des Domaines que nous avons reçue le 9 décembre 2013.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PLAINE DE JEUX

40/ DELIBERATION RECTIFICATIVE FAISANT SUITE A CELLE DU 18 DECEMBRE 2012 : APPROBATION DE LA CONSTITUTION DE TROIS SERVITUDES DE COUR COMMUNE (NON AEDIFICANDI) AU PROFIT DE LA SEMABA OU DE TOUT SUBSTITUT GREVANT LES PARCELLES AG N°88 ET AH N°195 APPARTENANT A LA COMMUNE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions, des interrogations ?...

(Aucune.)

Cela a été vu en commission.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE UMP**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

SERVICES TECHNIQUES

GEOOTHERMIE

41/ AUTORISATIONS DONNEES AU MAIRE ET AU SIPPAREC – DESAFFECTATION PARTIELLE DU CHEMIN DES BRUGNAUTS

M. BESSON. - Nous sommes dans le prolongement du point de géothermie que nous avons étudié et qui vous a été présenté au Conseil municipal précédent.

Pour information, la délégation de service public a été attribuée, le 19 décembre, en présence de Mme le Maire et de M. Calice par le Sipparec à la Société Dalkia. Le point d'information que nous vous avons fait précédemment restait confidentiel sur cette information.

Ce dont il s'agit, c'est le terrain sur lequel va être implanté ce projet de géothermie.

Je rappelle qu'il se situe sur le terrain Foch, au bord de l'avenue Foch, que l'emprise prévue est d'environ 5 200 m² sur lequel 3 800 m² resteront opérationnels durant toute l'exploitation de la géothermie.

En approfondissant cette approche, nous avons découvert que l'on avait un petit chemin rural, qui est un clin d'œil à la mémoire de notre ville, qui traversait la parcelle, que l'on connaît plus couramment sous le nom du Chemin des Brugnauts. Cela nous demande donc un certain nombre de démarches en particulier de déclassification pour permettre l'exploitation de ce projet de géothermie.

Dans le cadre de ce projet, la ville de Bagneux mettra à la disposition temporaire du Sipperec les emprises foncières que vous trouvez sur le plan ci-joint.

Cette autorisation d'occupation temporaire sera réduite après la cession des terrains, bien sûrs et le service des Domaines a été sollicité afin de donner un avis sur le montant de la vente.

Vous trouvez une estimation jointe dans cette délibération.

Il est donc demandé au conseil municipal de :

- prononcer la désaffectation d'une partie du sentier des Brugnaut,
- d'autoriser Mme le Maire à prendre toutes dispositions en vue de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la vente de la portion du chemin rural concernée,
- d'autoriser le Sipperec ou son substitut à déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles AE n° 146, AE n° 155, AQ n° 114 et AQ n° 278 d'une superficie de 5 200 m²
- d'autoriser le Maire à déposer une déclaration préalable de division en vue de la cession d'une partie des emprises susvisées, d'une surface d'environ 3 800 m².

Vous savez que nous avons aussi lancé une étude pour préserver la qualité environnementale de ce site.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

REHABILITATION ET EXTENSION DU STADE ALFAN PORT TALBOT

42/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT

M. CALICE. - Tout au long de cette mandature, la municipalité a réalisé de gros investissements sur la construction et la réhabilitation des équipements sportifs. Cela s'est toujours fait en partenariat avec le milieu sportif, de même pour Port Talbot qui a été fait en partenariat avec le COMB rugby.

Le projet Port Talbot concerne la rénovation et l'agrandissement des vestiaires joueurs et arbitres et surtout la mise aux normes PMR et fédérale car c'est un vrai souci sur ces équipements. Chaque année, le COMB recevait une note de la fédération car les vestiaires n'étaient pas en conformité.

Nous avons déjà réalisé les compléments de sol préconisés par l'inspection générale des carrières.

Lors de l'appel d'offres du 23 janvier 2014, le marché à procédure adaptée a été attribué à la Société Eri (?).

Il vous est proposé d'approuver le programme des travaux et d'autoriser Mme le Maire à attribuer le marché de réalisation des travaux du stade Alfán Port Talbot.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - L'équipement avait besoin de rénovations.

ASSURANCES – FLOTTE AUTOMOBILE

43/ ACCEPTATION DE L'AVENANT DE MAJORATION AU MARCHE N°132401 A PASSER AVEC LA

COMPAGNIE D'ASSURANCES PNAS AREAS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SICOMU

44/ DEMANDE DE RETRAIT DE LA VILLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS (SICOMU)

Mme le MAIRE. - Vous avez vu le sujet en commission.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Depuis le temps que l'on essaie de faire avancer cette affaire !

HABITAT

45/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SOLIDARITE PREVENTION EXPULSION (ASPE) POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS BALNEOLAIS DE LOGEMENT SOCIAL POUVANT RECOURIR AU DISPOSITIF DE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

Mme DARVES-BORNOZ. - Ce n'est pas tellement une question mais plutôt une remarque, puisque l'on est d'accord sur le principe que l'on a vu cela en commission.

Il convient néanmoins de souligner que si l'on fait recours à cette association pour la somme de 13 500 €, c'est bien pour contourner un dispositif jugé complètement lourd, complexe et très restrictif. Or, on apprend que, dans d'autres départements, les dispositifs sont beaucoup plus souples et permettent de traiter ces dossiers et un fonctionnement plus bénéficiaire aux demandeurs de DALO.

Ce que j'aimerais souligner ici, c'est qu'il faudrait que ce dossier soit saisi par notre Conseiller général y compris notre Député car il s'agit en l'occurrence de faire appliquer la loi.

Que les Balnéolais qui doivent bénéficier de DALO puissent effectivement y accéder sans contraintes majeures par rapport à ce que nous avons vu en commission.

Merci.

M. COLLET. - La commission des Hauts-de-Seine a une réputation nationale sur la sévérité de la gestion de ce genre de dossier. Cela décourage y compris même les gens, qui pourraient bénéficier de ce droit, de faire l'action, d'où l'utilité d'avoir une association comme celle-là qui nous aide à écrire les dossiers, les déposer, les suivre, etc.

Effectivement, que l'on n'en reste pas à ce petit pourcentage de dossiers traités par la commission des Hauts-de-Seine.

On connaît un peu les résultats dans le Val-de-Marne et en Seine-Saint-Denis, même Paris, le droit opposable est un droit important, mais il faut qu'il puisse être appliqué d'une manière équitable sur l'ensemble des départements. Encore une fois, les Hauts-de-Seine se font remarquer.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

JEUNESSE

SUBVENTIONS/DISPOSITIFS PARTICULIERS LIES AUX DOMAINES SOCIAUX EDUCATIFS ET DE LOISIRS CONCERNANT LA JEUNESSE (VILLE VIE VACANCES ET AUTRES)

46/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER, POUR L'EXERCICE 2014, DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ÉTAT, DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT, INSCRITES DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS PARTICULIERS LIES AUX DOMAINES SOCIO-EDUCATIFS ET DE LOISIRS CONCERNANT LA JEUNESSE (VILLE VIE VACANCES ET AUTRES) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FINANCEMENT

Mme le MAIRE. - Il s'agit de m'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de l'État, de la région et du département. Ces subventions sont inscrites dans le cadre des dispositifs particuliers que l'on appelle VVV.

Des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CREATION D'UN CONCOURS POUR LA REALISATION DE L'AFFICHE DU FESTIVAL "ALLIANCES URBAINES – EDITION 2014"

47/ APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONCOURS D'AFFICHES "ALLIANCES URBAINES 2014" ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE D'ATTRIBUER DES PRIX AUX LAUREATS

M. DIMBAGA. - Cette année et pour la troisième fois, nous avons choisi de mettre en valeur les talents artistiques des jeunes balnéolais en organisant un concours pour désigner la fiche officielle du festival Alliances Urbaines.

La fiche désignée à la suite du concours sera l'outil de communication de l'édition 2014 du festival.

Un jury, composé d'élus, de membres de l'administration mais aussi et surtout de jeunes, sera chargé de sélectionner les 10 meilleures affiches.

Afin de valoriser au maximum les créations des artistes, les différentes affiches seront présentées au cours d'une soirée spéciale durant le festival Alliances Urbaines.

Mme le MAIRE. - Merci, bonne initiative.

Mme HOURS. - Je viens d'entendre Sidi qui dit c'est un concours fait pour valoriser la création artistique des jeunes balnéolais. Or, nulle part dans le règlement je ne vois que c'est un concours réservé aux jeunes de Bagneux.

M. DIMBAGA. - Complètement. C'est ouvert aussi à d'autres jeunes. J'ai oublié de le mentionner

dans mon exposé.

Mme le MAIRE. - Nous n'avons pas le droit de restreindre ce type de concours uniquement à des jeunes de la ville parce que ce serait jugé discriminatoire par rapport aux autres.

D'ailleurs, je crois qu'il y a 2 ans, c'est un jeune extérieur qui avait gagné.

M. CALICE. - C'est un Bordelais. On en a parlé en commission. L'année dernière, un Malgache avait envoyé une proposition d'affiche. On avait pu en débattre lors de la dernière commission. Un jeune Suisse de Lausanne avait aussi concouru.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DES JEUNES BALNEOLAIS DIPLOMES

48/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER AVEC L'ASSOCIATION "NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS" EN FAVEUR DES JEUNES BALNEOLAIS DIPLOMES BAC + 4 ET PLUS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. DIMBAGA. - "Un des examens importants de la politique jeunesse menée par la ville est l'accompagnement à une insertion sociale et professionnelle réussie.

Pour cela, nous disposons déjà des outils suivants :

- la Mission Locale Intercommunale "Archimède",
- l'école de la Deuxième Chance,
- le Bureau Information Jeunesse.

Cependant, ces structures ne sont pas en mesure d'accompagner les jeunes balnéolais, les diplômés pour lesquels la question des réseaux se pose pour trouver un stage ou un premier emploi. C'est pourquoi nous souhaitons compléter les dispositifs municipaux communautaires et associatifs locaux avec ses conventions avec l'association Nos quartiers ont des Talents.

Cette association créée en 2005 a pour objectif d'accompagner vers l'emploi les jeunes diplômés Bac+4 et plus, de moins de 30 ans issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés.

L'association a, depuis sa création, suivi et accompagné 17 470 jeunes diplômés dont 73 % d'entre eux ont été recrutés sur un emploi à la hauteur de leur qualification.

L'association s'appuie sur un réseau de 630 partenaires parmi les grandes entreprises françaises et 4 740 parrains et marraines disposés à ouvrir leur réseau professionnel à leur filleul suivi par l'association Nos quartiers ont des Talents.

Ce partenariat avec NQT vise à lutter contre les inégalités dont sont victimes les jeunes balnéolais diplômés.

En effet, il a été démontré que le lieu de résidence reste un des critères de discrimination dans l'accès à l'emploi.

La recherche d'un premier emploi, lorsque l'on est jeune diplômé, peu importe son lieu de résidence, est un parcours du combattant.

Les jeunes diplômés de notre territoire sont donc avantagés dans cette recherche.

L'objectif du partenariat avec NQT est donc bien de donner aux jeunes diplômés balnéolais les mêmes chances que d'autres jeunes vivant dans des territoires plus favorisés et ayant accès à des réseaux professionnels susceptibles de permettre une insertion professionnelle plus aisée.

La convention dont la signature est proposée définit plus précisément les modalités du partenariat entre l'association de la ville de Bagneux et ses structures concernées dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes ciblés.

C'est pour cela qu'il est demandé à Mme le Maire de signer la convention."

Mme le MAIRE. - Merci.

Pas de remarques ?

Mme DARVES-BORNOZ. - Je voudrais en faire une sur la pertinence de cette action.

Pour anecdote, j'ai reçu ce matin une demande d'une jeune balnéolaise extrêmement brillante, diplômée major de Sciences-Po Paris, ayant fait une des plus belles écoles d'affaires publiques internationales, Washington DC, qui peine à trouver un accompagnement pour entrer dans le domaine professionnel.

Comme par hasard, en recevant cela, je trouvais que c'était une très bonne initiative pour accompagner ces jeunes talents parce qu'il y en a et venant d'un quartier de Bagneux dont l'adresse n'est pas toujours facile à porter pour certains.

Je voulais le souligner et dire que c'est une initiative importante qu'il faudrait accompagner et soutenir.

M. DIMBAGA. - Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RESTAURATION

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES BIO

49/ ACCEPTATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE 357/210 A PASSER AVEC LA SOCIETE ACADE ET BIO ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SPORTS

MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES

50/ ACCEPTATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 15 DECEMBRE 2010 A PASSER ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX, LA REGION ÎLE-DE-FRANCE ET LE LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI RELATIF A LA MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

51/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE CACHAN RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION, A TITRE PAYANT, D'UNE INSTALLATION SPORTIVE SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

52/ EMPLOIS NON-PERMANENTS POUR REpondre A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE EN 2014

Mme SEISEN. - C'est essentiellement pour le fonctionnement du village vacances de la Trinité-Sur-Mer. On a un adjoint d'animation de 2^{ème} classe, un animateur, un animateur principal de 2^{ème} classe et un adjoint technique de 2^{ème} classe.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

53/ CREATION D'UN EMPLOI DE PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE A TEMPS NON COMPLET DE 76 HEURES MENSUELLES POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION - LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Mme SEISEN. - Il s'agit de créer un emploi de psychologue de classe normale à temps non-complet à hauteur de 76 heures mensuelles par transformation d'un emploi de psychologue de classe normale.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

54/ CREATION DE TROIS EMPLOIS D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE POUR LA DIRECTION DU SERVICE EDUCATION – SECTEUR PETITE ENFANCE

Mme SEISEN. - Ces créations concernent les crèches Prokofiev et des Rosiers. Ce sera à coût nul puisque financé par le Conseil général dans le cadre de la convention.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

55/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DU SERVICE EDUCATION - SECTEUR PETITE ENFANCE

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

56/ CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE POUR LA DIRECTION DES BATIMENTS

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

57/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DES BATIMENTS – SECTEUR FETES ET CEREMONIES

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

58) CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DU SERVICE SPORTS ET LOISIRS – HALLE DES SPORTS JANINE JAMBU

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

59) MODIFICATION DU TAUX D'EMPLOI DU PSYCHOLOGUE DE L'ATELIER SANTE VILLE (DE 17 H 30 HEBDOMADAIRES A 24 H 30 HEBDOMADAIRES)

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

60) CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DU SERVICE EDUCATION

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

61/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE POUR LA DIRECTION DU SERVICE EDUCATION

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

62/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DU SERVICE EDUCATION, DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

La séance du Conseil municipal est terminée.

Je remercie ce soir tous les élus du Conseil municipal, ceux qui nous quittent bien sûr, pour le travail qu'ils ont accompli dans cette mandature et, bien sûr, ceux que j'aurai le plaisir de retrouver dans le prochain mandat.

Bonne nuit à toutes et à tous.

(La séance est levée à 0 heure.)